

Rapport d'activité 2016



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
REMARQUES LIMINAIRES.....	2
A PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIERE DE LA CRIMINALITE (SPC).....	2
CONSOLIDER LA NOUVELLE ORGANISATION ET MAINTENIR LA PRESSION	3
SECURITE ET ORDRE PUBLICS	5
INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES	18
PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL.....	28
POLICE ADMINISTRATIVE.....	30
AMENDES ET ORDONNANCES PENALES.....	32
PILOTAGE OPERATIONNEL.....	35
2017 : LES AXES PRINCIPAUX.....	38
DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES.....	40
BILAN SOCIAL DE LA POLICE	43

REMARQUES LIMINAIRES

Le présent rapport donne une vue de l'activité de la police durant l'année 2016, par prestations, et suit la structure du rapport de gestion du Conseil d'Etat. L'option retenue consiste à mettre en évidence un certain nombre d'éléments marquants, qu'il s'agisse de l'activité 2016 ou des perspectives 2017. De ce fait, les prestations ne sont pas présentées ou développées de la même manière.

La présente édition inclut le troisième bilan social de la police.

Les données statistiques portent sur la statistique policière de la criminalité et sur des données décrivant l'activité générale de la police. Le volume de ces données est limité dans le présent rapport. Les données complètes concernant la criminalité et le rapport d'activité 2016, ainsi que la statistique des accidents de la circulation, sont consultables sur le site Internet de la police :

<http://www.ge.ch/police/a-votre-service/statistiques/>

Nouveauté cette année, un certain nombre de données sont mises à disposition sous forme de cartes (*Story Maps*) à l'adresse suivante en firefox (le lien est également accessible depuis le site Internet de la police) :

<https://sitg.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=c3c18b55d57841b2b1044ac5f11fa567>

A PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIERE DE LA CRIMINALITE (SPC)

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les pages Internet de l'office fédéral de la statistique (OFS).

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police.html>

L'OFS met par ailleurs à disposition diverses comparaisons accessibles aux adresses suivantes (en firefox) :

- Comparaisons inter-villes: <https://www.media-stat.admin.ch/charts/pks/dashboard-vi-fr.html>
- Comparaisons cantonales: <https://www.media-stat.admin.ch/charts/pks/dashboard-kt-fr.html>

Sur le plan méthodologique, rappelons que cette statistique est produite selon la date dite de sortie, c'est-à-dire le moment où l'affaire est suffisamment documentée pour être transmise à la justice. D'une année à l'autre, il peut y avoir un décalage entre la date présumée de commission et celle de sortie, en raison notamment des temps de traitement et de mise à jour.

Genève, mars 2017

CONSOLIDER LA NOUVELLE ORGANISATION ET MAINTENIR LA PRESSION

Un bilan annuel est toujours un moment important. Il permet de mesurer le chemin parcouru, de mettre en évidence les réalisations et par là, de remercier celles et ceux qui ont permis d'atteindre ces résultats. Il invite également à se projeter dans l'avenir. C'est particulièrement important en matière de sécurité, où face à un contexte marqué par des attentats en Europe et les nouvelles menaces qui nous entourent, à l'image de la cybercriminalité, il est essentiel de se donner les moyens de s'adapter en permanence.

Maintenir la pression

Le bilan fourni par la statistique policière de la criminalité (SPC) est une nouvelle fois positif. Que l'on prenne pour référence l'année record de 2011 ou l'année 2009 qui marque le début de la SPC telle que nous la connaissons aujourd'hui, l'évolution montre une criminalité ramenée à un niveau particulièrement bas. Cela vaut en particulier pour les atteintes au patrimoine, en particulier pour les brigandages, les cambriolages et les vols de voie publique. Là où les comparaisons sont raisonnablement possibles compte tenu des évolutions dans le mode de relevé statistique, les volumes observés en 2016 nous ramènent au milieu des années 2000, voire au milieu des années 1980 s'agissant des cambriolages.

Je ne peux que me réjouir de cette situation. Il faut toutefois se garder de tout triomphalisme. Les taux pour mille habitants par infractions demeurent élevés, pour certains les plus élevés de Suisse. Par ailleurs, depuis la fin 2016 et en ce début d'année, la police, dans le cadre de sa veille active, observe un regain d'activité en matière de cambriolages. Au-delà de la réponse opérationnelle, il faut rappeler que chacun a un rôle à jouer par l'adoption des bons réflexes et comportements, par la réduction de l'attractivité ou de la facilité d'accès de certaines cibles. La prévention est un axe fort de ma politique de sécurité.

Cela vaut également pour la cybercriminalité, où la prudence et la vigilance doivent régir l'utilisation des nouvelles technologies, qui nous changent la vie mais nous rendent aussi beaucoup plus vulnérables. C'est pour cette raison que la cybercriminalité est un axe de la politique criminelle commune, signée entre le Conseil d'Etat et le Procureur général, et fait l'objet d'une loi d'investissement visant à améliorer les capacités de la police en la matière.

Consolider la nouvelle organisation et le dispositif cantonal de sécurité

La loi sur la police est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2016, accompagnée de ses différents règlements d'application. La nouvelle organisation, avec en particulier la création de trois services uniformés – police-secours, police de proximité et police routière – complète la structure opérationnelle aux côtés de la direction des opérations, de la police judiciaire et de la police internationale. Voulu par le législateur, la transversalité, tant au niveau des personnes que des processus, devient peu à peu une réalité. Le transfert d'un chef de brigade de la police judiciaire à la police de proximité pour contribuer au renforcement des approches préventives, est un exemple parlant.

La consolidation doit se poursuivre. A cet égard, le budget 2017 octroie 76 postes à la police et concrétise la volonté du Conseil d'Etat de doter la police des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses nombreuses missions. Le projet de loi sur les moyens de protection et l'armement des policiers, actuellement en discussion au Grand Conseil, découle de la même nécessité, eu égard au contexte sécuritaire européen et à la menace terroriste. La sécurité se construit nécessairement en collaboration avec les partenaires communaux, cantonaux et nationaux en charge

de cette importante politique publique, comme l'a mis en évidence la stratégie sécuritaire cantonale 2030 adoptée récemment par le Conseil d'Etat. La politique criminelle commune qui en est à sa troisième édition s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Elle vise notamment à renforcer les collaborations entre les divers services, en particulier de l'administration cantonale et singulièrement au sein de mon département.

Le concept de sécurité de proximité connaîtra une évolution d'ici cet été. C'est une pièce importante de notre politique et notre dispositif de sécurité, puisque ce concept renforcera le partenariat avec les communes et la coordination des engagements entre la police cantonale et les polices municipales. Ces dernières se verront reconnaître un rôle encore plus important, soutenu par une formation toujours plus exigeante.

Les succès engrangés et la volonté de progresser encore, dans une approche coordonnée, partenariale et cohérente, constituent les garants de notre sécurité et au final, de notre qualité de vie.

Pierre MAUDET
Conseiller d'Etat

SECURITE ET ORDRE PUBLICS

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, notamment en matière de circulation. En matière de tranquillité publique, cela comprend toutes les interventions ou réquisitions comme les bruits excessifs ou les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc de maintien de l'ordre en lien avec des manifestations, autorisées, non-autorisées ou encore interdites.

ASSURER LA REPONSE D'URGENCE ET MAINTENIR LA SECURITE ET L'ORDRE PUBLICS AU QUOTIDIEN

La sécurité au quotidien se concrétise par des actions de prévention, de dissuasion et de répression.

Assurer la mission de police-secours est l'une des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit, un accident de circulation avec blessé, ou de porter secours.

La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics, notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités liées à la sécurité publique.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la police de proximité.

Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent également en prévention, par exemple par l'éducation routière et la présence visible, en dissuasion et répression, notamment par le biais des contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie, ainsi que les constats des autres infractions. Les accidents de la circulation relèvent, selon la gravité et les circonstances, de la mission de police judiciaire.

Événements, réalisations 2016

Coordination de la répression dans le domaine des stupéfiants

Cette démarche a débuté au mois de février 2015. Elle vise à coordonner les actions opérationnelles des unités de police engagées dans la lutte contre tous types de trafics de stupéfiants. Ce nouveau concept englobe l'opération HYDRA (en place depuis 2011), qui se concentre sur la vente et l'achat d'héroïne sur la voie publique, de même que l'opération TEMBO (en place depuis 2012) qui concerne plus particulièrement la vente et l'achat de cocaïne ainsi que de marijuana.

Un effort particulier a été porté dès le début de l'opération sur le trafic de rue se déroulant au centre-ville. Les actions quotidiennes des divers services de police ont conduit à interpellé 1'551 individus en 2016 (1'915 individus en 2015), dont 587 ont été mis à disposition du Ministère Public (719 en 2015) et 373 déclarés en contravention (213 en 2015). Dans ce cadre, plus de 17 kilos de cocaïne (6 kg en 2015), 46 kilos de marijuana (77 kg en 2015), 226'000 CHF (170'000 CHF), 118'000 Euros (102'000 Euros) ont pu être saisis.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de l'héroïne, les actions coordonnées sur tout le canton ont permis d'interpeller 338 trafiquants d'origine albanaise (632 en 2015) dont 289 ont été mis à disposition du Ministère Public (455 en 2015). En parallèle, ce sont 656 (1'898) toxicomanes français et 42 (64) toxicomanes domiciliés en Suisse qui ont été déclarés en contravention. En lien avec ces interpellations, plus de 26 (56) kilos d'héroïne, 118'000 CHF (150'000 CHF) et 78'000 Euros (80'000) Euros ont été saisis.

Les données susmentionnées rendent compte d'une présence moins importante en ce qui concerne le marché de l'héroïne, alors que l'activité policière n'a pas fondamentalement changé depuis 2015.

L'analyse du renseignement, déclenchée courant 2015 dans le domaine des drogues de synthèse, s'est poursuivie en 2016, tendant à démontrer que notre canton est moins concerné que d'autres lieux en Suisse.

Dispositif ALPHA

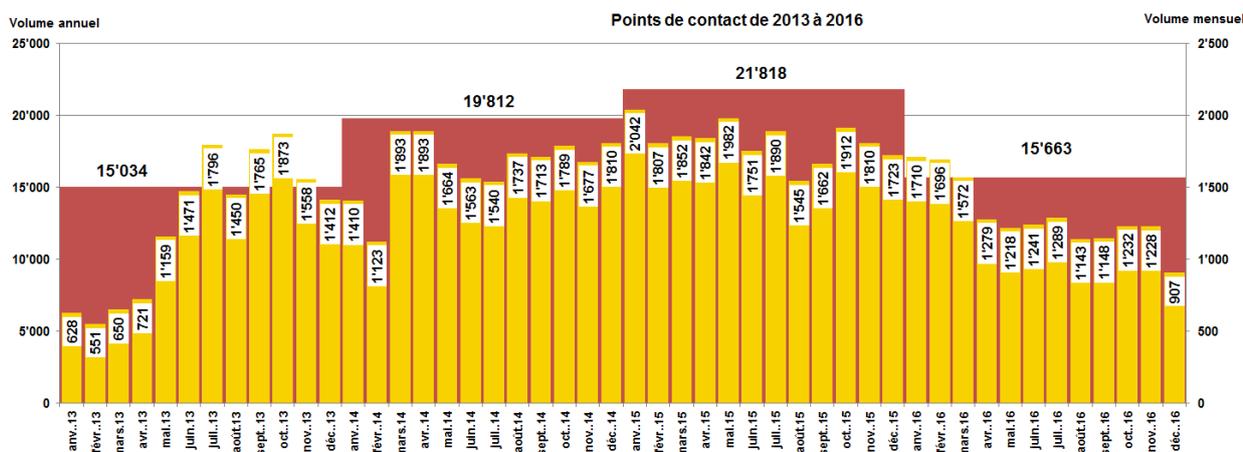
Ce dispositif s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle des priorités dégagées par le Conseil d'Etat et le procureur général dans leur accord de politique criminelle commune, signé en août 2012 et renouvelé en septembre 2014, puis en septembre 2016. Il répond également aux attentes de la population exprimées lors des diagnostics locaux de sécurité de 2010 et de 2013, en termes de présence renforcée et de visibilité, en visant à contenir le sentiment d'insécurité généré notamment par la consommation ou la vente de drogue sur la voie publique.

Le dispositif ALPHA coiffe et coordonne depuis octobre 2012 les différentes opérations. Depuis le déclenchement de ce dispositif, les opérations qui le constituent ont évolué : certaines ont été arrêtées, d'autres ont vu le jour. Leur trait commun est une action visible et intensive sur la voie publique. Les contrôles effectués dans ce cadre illustrent cette approche. Le recul observé en 2016 découle notamment du fort engagement de la police cantonale au profit de la Genève internationale. Le bilan statistique, particulièrement positif en matière de vols, rend compte de l'amélioration globale de la sécurité publique (voir le chapitre suivant).

Dispositif ALPHA					Variation
	2013	2014	2015	2016	2016 / 2015
Nombre de contrôles	22'920	25'170	25'973	18'304	-29.5%
Nombre d'arrestations	1'233	1'273	1'254	985	-21.5%

Points de contact

Ce dispositif, appliqué par la gendarmerie depuis septembre 2012, vise à augmenter la présence visible dans les points sensibles, identifiés principalement par les chefs de poste. La présence est tant préventive que répressive. Dans le cadre de la nouvelle organisation, les points de contact sont coordonnés entre la police de proximité, police-secours et la police routière. Ils ont lieu au moins une fois par patrouille de police-secours et ont une durée de 20 minutes en moyenne. 15'663 points de contact ont eu lieu en 2016 (21'818 en 2015, 19'812 en 2014), soit près de 4'700 heures de présence visible, qui s'ajoutent aux autres formes de présence. Le graphique ci-après montre, outre le volume annuel, la distribution mensuelle. Les points de contact ont généré notamment 3'963 amendes d'ordre, 1'506 contraventions, 6'003 contrôles de véhicules et 9'419 contrôles de personnes.



Police-secours

Police-secours est à considérer ici comme une prestation, soit assurer la réponse à un appel au 117 ou 112. Les réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement, c'est-à-dire les appels qui impliquent l'engagement d'une ou de plusieurs patrouilles, principalement de police-secours en tant que service opérationnel, ainsi que de la police routière et de la police de proximité notamment, pour gérer l'événement, sont en diminution (-11.2%), après trois années de baisse consécutive. La moyenne quotidienne s'établit ainsi à près de 200 réquisitions par jour (251 en 2011, année "culminante").

Réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016 / 2015
Total	80'891	84'390	91'885	89'483	85'595	82'086	82'399	73'175	-11.2%

*Y compris les réquisitions transmises aux APM dans le cadre des CLS

Afin de remettre le plus rapidement possible la patrouille à l'intervention et à la présence sur le terrain, le groupe de suivi judiciaire (GSJ) se charge de la finalisation des arrestations de police-secours. Depuis la mise en route du GSJ dans ses nouvelles structures au poste de la Servette, le taux de reprise est passé de 44% à 75% avec le même effectif. Cette augmentation provient de deux facteurs. Le premier est l'augmentation du nombre de salles d'audition (12) et de violons (14). Le second provient du personnel volontaire qui a été sélectionné pour cette mission.

Le tableau ci-après indique que le nombre de réquisitions et interventions pour les phénomènes de tranquillité et ordre publics diminue sensiblement par rapport à 2015 (-4.8%). Ce qui nous amène à un volume proche de celui de 2012. A l'exception des interventions dans un lieu privé ou celles dans un lieu ou sur la voie publics, toutes les rubriques de la sélection sont en baisse par rapport à l'année précédente. On relève que les interventions dans un lieu privé sont en hausse constante depuis 2012.

L'opération VIDAR est menée tous les matins du week-end, afin de pacifier et rendre la tranquillité aux résidents du quartier des Pâquis. Cette action est déclenchée entre 06h00 et 08h00. En moyenne ce sont une dizaine de policiers qui assure cette mission "coup de poing".

Les unités spéciales, rattachées à la Police-secours, sont composées pour rappel de la brigade des chiens de police, du groupe d'intervention et de la police de la navigation. Ces unités sont

complémentaires à l'ensemble des services opérationnels et assurent une couverture de spécialistes H24.

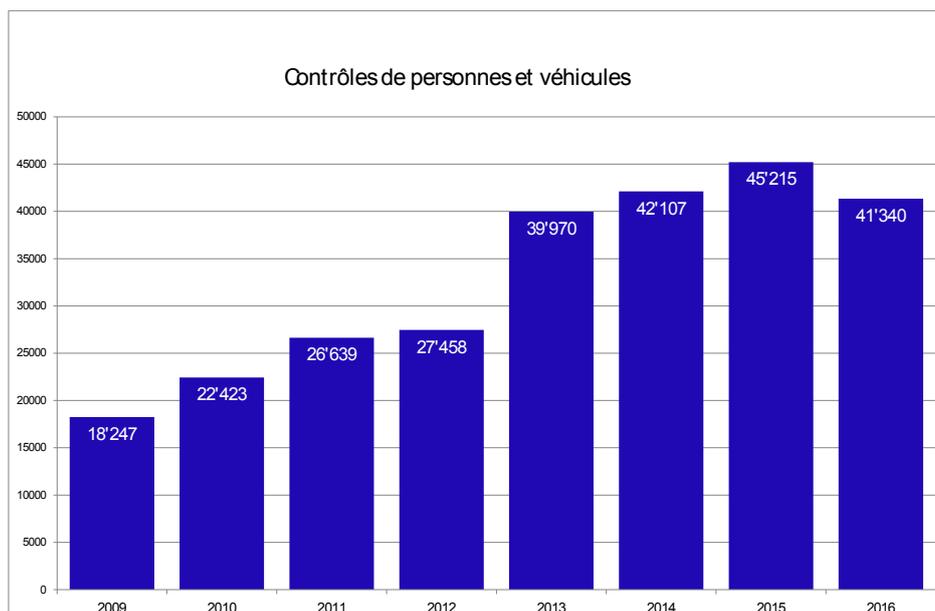
Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics
Journal des événements de P2000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Affaires de circulation / navigation	10'399	11'106	14'716	14'914	14'339	14'019	13'816	15'931	14'367	-9.8%
Alarmes	1'601	1'987	2'312	2'209	2'041	1'777	1'590	1'685	1'539	-8.7%
Bruit	5'247	6'040	6'151	6'311	6'033	5'319	5'188	5'560	5'005	-10.0%
Conflits	7'034	7'415	7'943	8'607	8'520	8'233	8'492	8'868	8'539	-3.7%
Interventions dans un lieu privé	3'193	3'606	3'791	3'800	3'775	3'872	4'074	4'220	4'584	8.6%
Interventions dans un lieu ou sur la voie publics	3'130	3'473	3'575	3'144	3'118	2'633	3'199	2'825	3'192	13.0%
Total de la sélection	30'604	33'627	38'488	38'985	37'826	35'853	36'359	39'089	37'226	-4.8%

L'activité proactive de la police marque le pas en 2016 (-8.6%), tout en restant à un niveau élevé. Le recul est dû pour l'essentiel à la baisse importante des points de contact (-28%).

Contrôles de personnes / véhicules
Journal des événements de P2000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Contrôles de personnes / véhicules	13'347	18'247	22'423	26'639	27'458	39'970	42'107	45'215	41'340	-8.6%



Police de proximité

Simultanément à l'entrée en vigueur de la loi sur la police le 1^{er} mai 2016, la concrétisation des trois services opérationnels issus de la gendarmerie, s'est ouvert le poste pilote de police de proximité en milieu urbain à la Servette, voisin du poste de police-secours qui accueille le groupe de suivi judiciaire. Le but est d'étendre le dispositif opérationnel de la police de proximité afin de répondre de manière plus pertinente aux besoins de la population et prendre influence de manière déterminante sur la criminalité.

Une mission essentielle de l'activité est liée à l'accueil du public, principalement pour l'enregistrement des plaintes contre inconnu.

Au même moment, la phase pilote du poste de proximité de Carouge a pris fin. Débutée au 1er mars 2014, la nouvelle organisation du poste de Carouge se voulait novatrice et en correspondance avec les objectifs opérationnels déclinés dans l'article 11 de la nouvelle loi sur la police. Au terme du pilote, les objectifs opérationnels et de fonctionnement interne ont donné satisfaction. Dès lors, le poste de proximité de Carouge voit son activité de proximité se pérenniser.

Sur un plan plus global, dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police, la police de proximité s'est organisée en territoire de proximité, dans l'objectif d'améliorer les synergies avec les communes et de prendre en compte les phénomènes de criminalité dans une approche régionale. Six territoires sont mis en place : Arve-Lac / Arve- Rhône / Rhône – Lac / Centre-ville rive gauche / Centre-ville rive droite / Servette. Chaque territoire comprend un poste de proximité principal et un poste secondaire avec une antenne de proximité. Le poste secondaire est principalement exploité par Police-secours.

Chaque territoire est doté d'une feuille de route, afin de mettre en place une conduite par objectifs en partenariat avec les communes, en fonction de leurs besoins de sécurité, et en privilégiant le développement des synergies et la complémentarité.

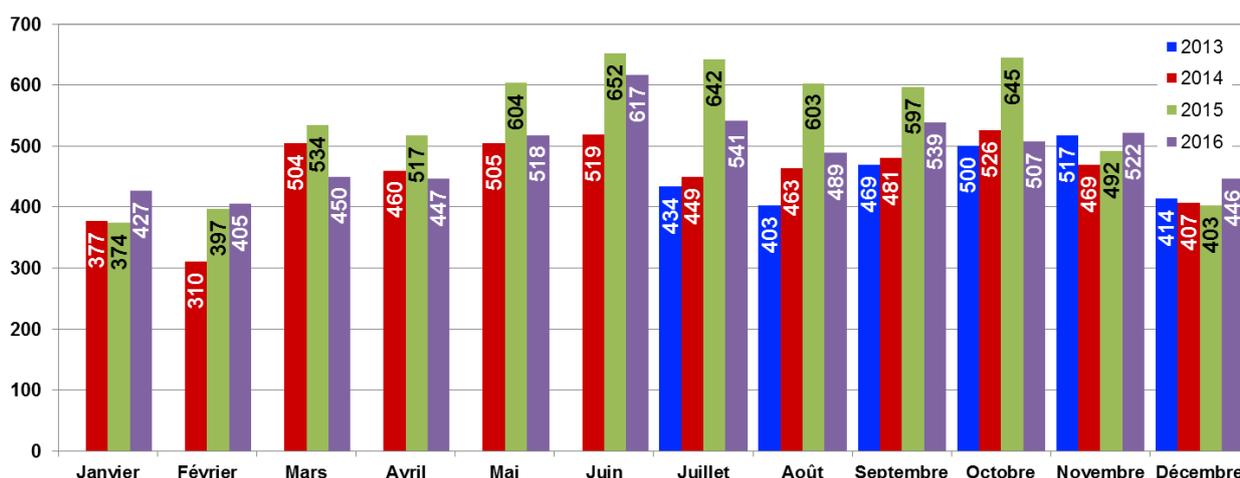
Contrats locaux de sécurité

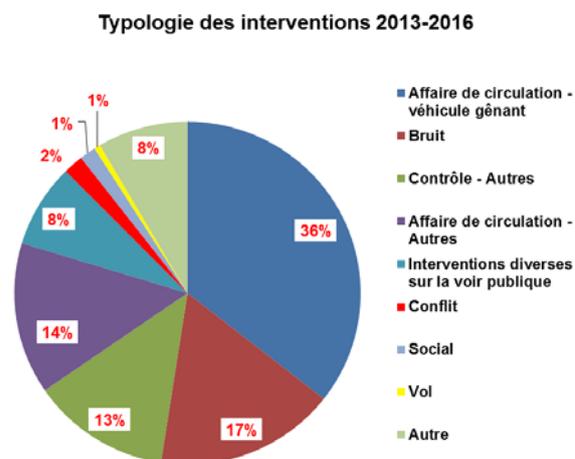
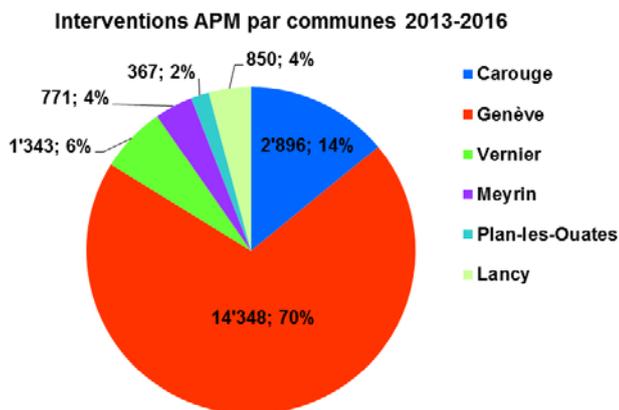
Après le premier concept de sécurité de proximité présenté le 13 janvier 2013 par Monsieur le conseiller d'Etat Pierre MAUDET et la signature de six contrats locaux de sécurité (CLS) par le département de la sécurité et de l'économie (DSE) avec les communes de Carouge (12 avril 2013), Genève (pérennisé le 5 décembre 2014 après la signature initiale le 25 juin 2013), Vernier (2 juillet 2013), Meyrin (30 août 2013), Plan-les-Ouates (4 mars 2014) et Lancy (1^{er} avril 2015), un nouveau concept de sécurité de proximité sera présenté à la fin du premier semestre 2017. En parallèle, certains CLS feront l'objet d'une adaptation suite à l'évolution observée sur le terrain.

Dans le cadre des CLS, les agents de police municipale de ces communes ont pris en charge au total 20'575 interventions sur appel de la centrale d'engagement de la police cantonale, dont 5'908 en 2016 (6'460 en 2015).

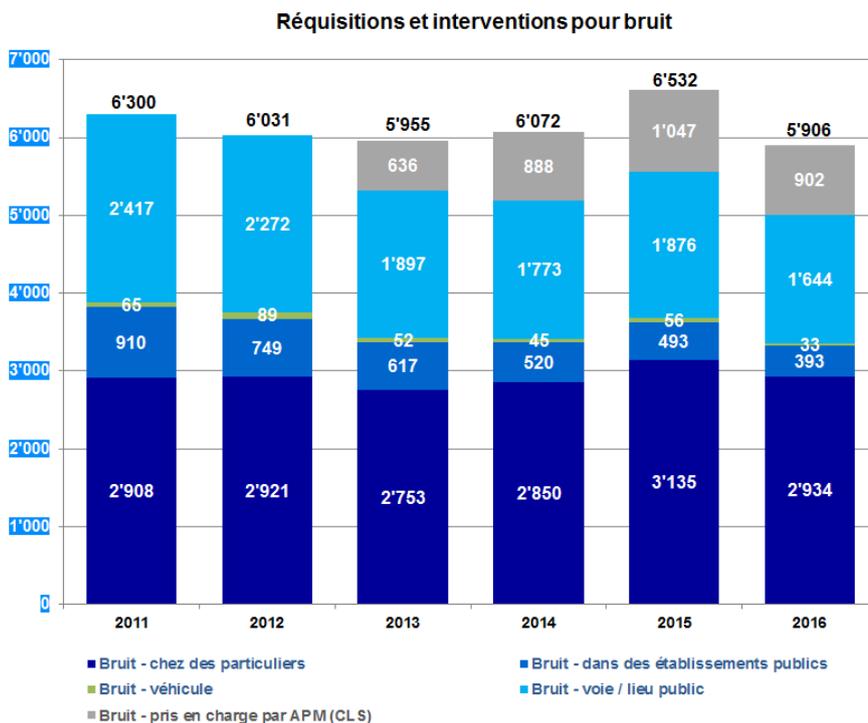
Le premier graphique ci-après indique l'évolution mensuelle des interventions prises en charge par les polices municipales dans le cadre des six contrats locaux de sécurité. La distribution par communes, en volume et en part, apparaît dans le graphique circulaire de gauche. Enfin, le dernier graphique qui porte sur la répartition par type d'interventions montre que la moitié des interventions sont liées à des affaires de circulation.

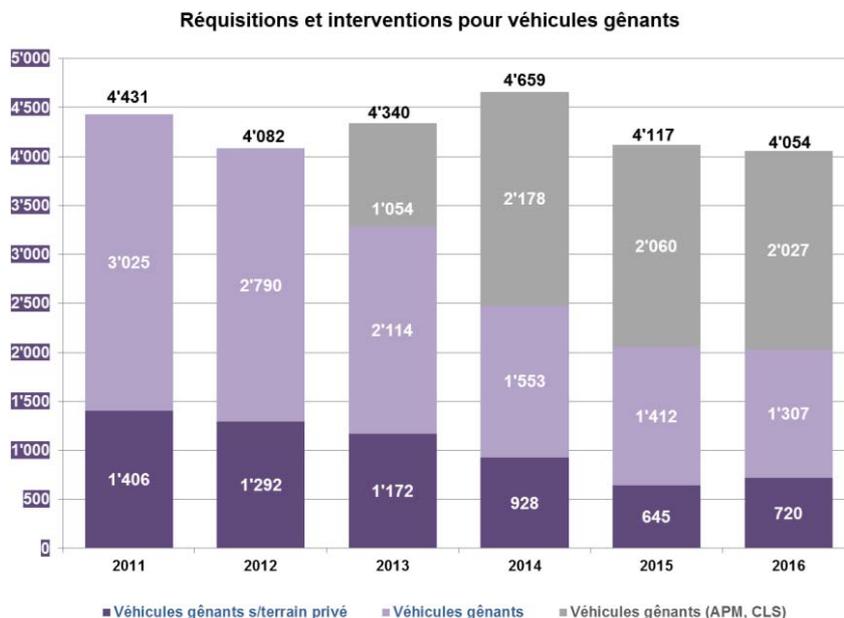
Nombre d'interventions prises en charge
par les APM dans le cadre des CLS





Dans le cadre de la collaboration entre l'Etat et les communes, il est intéressant de mettre en évidence la complémentarité des interventions traitées par la police cantonale et les polices municipales, ce qu'illustrent les deux graphiques ci-après sur deux thématiques spécifiques.





Vidéoprotection aux Pâquis

Depuis mi-octobre 2014, une partie du quartier des Pâquis, à Genève, est équipée de caméras qui filment 24/24h et 7/7j l'espace public. Ce dispositif de vidéoprotection est un outil supplémentaire visant à renforcer l'efficacité de l'action de l'ensemble des acteurs de la chaîne sécuritaire. Il s'agit d'une expérience-pilote qui fait l'objet d'une évaluation indépendante, confiée à l'Université de Neuchâtel, sur deux ans. Les résultats présentés le 15 novembre 2016 sont résumés ci-après:

- Dès la mise en œuvre du projet, le pouvoir politique avait clairement affirmé qu'il ne s'agirait en aucun cas de substituer des patrouilles sur le terrain par des caméras, mais bien de permettre de mieux cibler les actions.
- Ainsi, les opérateurs de la centrale de vidéoprotection s'appuient sur des images de qualité, même si certaines limites subsistent (obstacles, zones masquées), et collaborent de manière accrue avec les acteurs de terrain.
- Répondant à la demande de nombreux habitants et commerçants de voir installées des caméras en divers lieux du canton, après une certaine appréhension légitime de départ, la vidéoprotection a été accueillie favorablement. Il est d'ailleurs encourageant de constater que la confiance des habitants est grandissante vis-à-vis de la gestion et du traitement des images par la police et que le sentiment de sécurité augmente sensiblement depuis la pose des caméras. 61% des personnes sondées par l'Université expriment la volonté de voir cette expérience s'étendre en dehors des Pâquis.
- Bien que dans la majorité des cas la vidéoprotection permette à la police d'arrêter l'auteur d'un délit sans pour autant impliquer une extraction d'images, 16% des affaires élucidées dans le périmètre l'ont été grâce à des extractions.
- Le système aide parfois à élucider des affaires qui ne se sont pas déroulées sur la voie publique, voire même en dehors de la zone sous vidéoprotection.

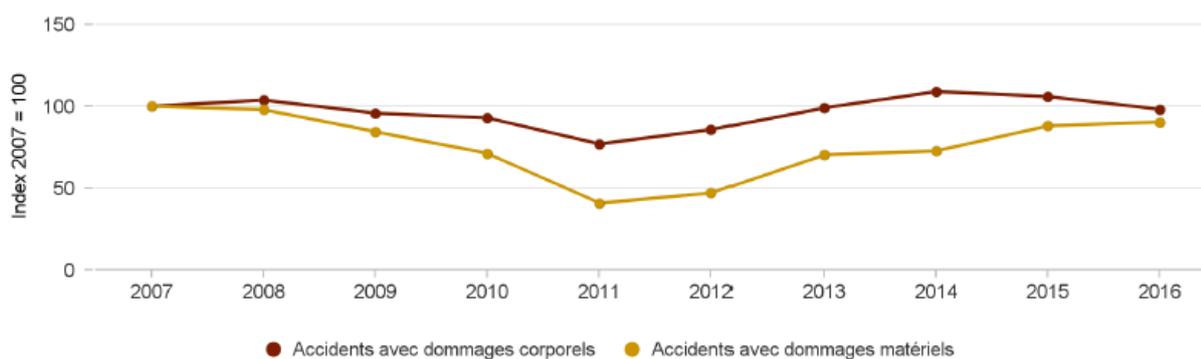
- Dans le domaine des stupéfiants, comme attendu aux prémices du projet, les caméras, couplées à une opération de lutte contre le trafic, ont provoqué des mécanismes d'adaptation et un effet plumeau: les cas localisés dans la zone tampon sont de plus en plus nombreux et les transactions se font également à l'abri de caméras.
- En matière de prévention, les caméras de surveillance n'ont pas induit une baisse des infractions dans le quartier des Pâquis. Ce constat doit être apprécié avec la plus grande prudence, la taille très restreinte du périmètre étudié rendant, d'un point de vue statistique, les interprétations très fragiles tant les volumes en présence (moins d'une infraction sur la voie publique par jour pour la période de l'évaluation dans la zone pilote) sont faibles.

Police routière

En 2016, l'écart entre le volume d'accidents avec dommages corporels (-7.4% par rapport à l'année précédente) et ceux avec dommages matériels (+2.6%) se resserre encore davantage. De manière générale, le nombre total d'accidents est en très légère diminution par rapport à 2015 (-1.1%). Parmi les accidents avec blessés graves, les blessés en danger de mort ont augmenté, passant de quatre en 2015 à dix en 2016. Onze personnes ont été tuées sur les routes en 2016 (9 en 2015).

Accidents

selon les conséquences de l'accident



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Accidents avec dommages matériels	2'449	2'398	2'067	1'744	1'000	1'152	1'722	1'780	2'156	2'212	2.6%
Accidents avec dommages corporels	1'193	1'238	1'142	1'108	918	1'023	1'181	1'300	1'264	1'170	-7.4%
Accidents avec tués	15	11	21	14	15	12	10	11	9	11	22.2%
Accidents avec blessés graves	399	350	392	373	271	323	362	362	327	321	-1.8%
avec blessés en danger de mort ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	4	10	150.0%
avec blessés sérieux ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	323	311	-3.7%
Accidents avec blessés légers	779	877	729	721	632	688	809	927	928	838	-9.7%
Total des accidents	3'642	3'636	3'209	2'852	1'918	2'175	2'903	3'080	3'420	3'382	-1.1%

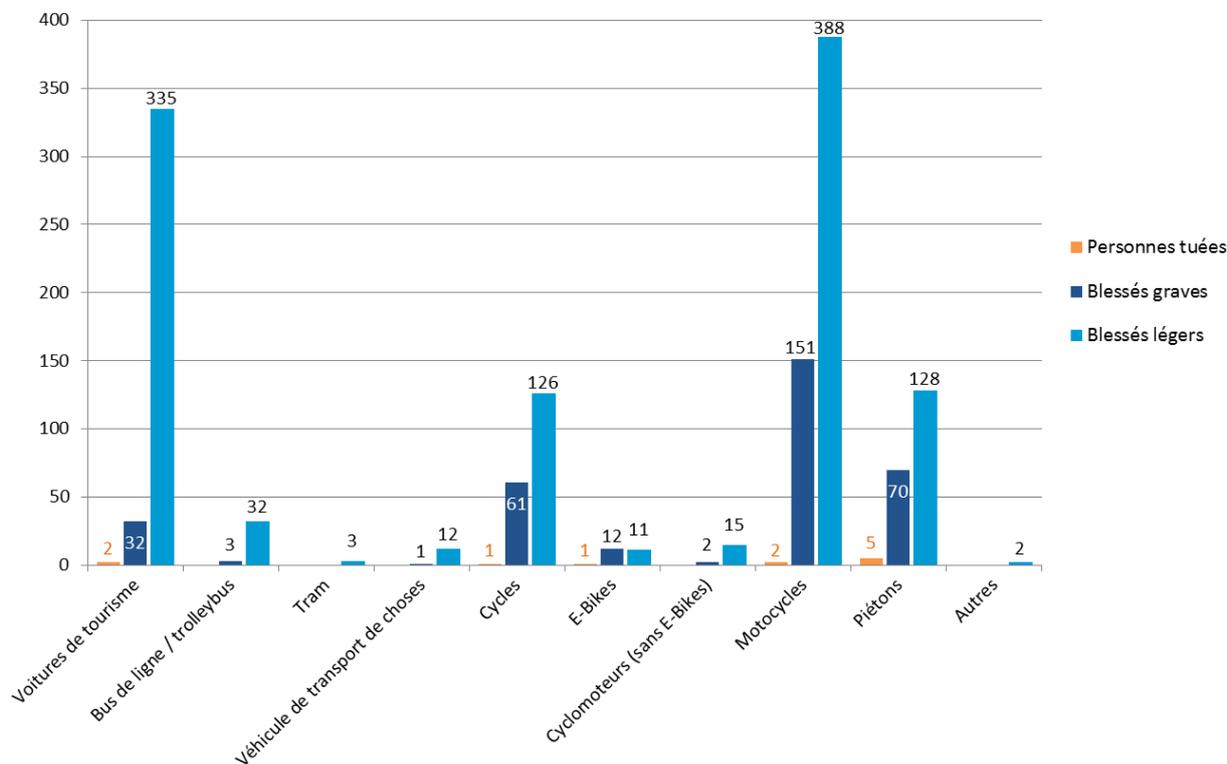
¹ Les chiffres concernant les blessés en danger de mort et les blessés sérieux ne sont disponibles qu'à partir de 2015

© OFROU, Rapport 105, actualisé le 27.02.2017

Parmi les victimes d'accidents la plupart sont légèrement blessées et il s'agit le plus souvent d'usagers en motos, puis en voiture de tourisme. Les blessés graves, quant à eux, sont majoritairement constitués d'individus en motos, de piétons et de cyclistes.

Victimes

selon les conséquences de l'accident et le genre d'utilisateur



Dans le cadre de la nouvelle organisation de la police routière, la brigade de sécurité routière (BSR) est devenue la brigade routière et accidents (BRA). Outre ses interventions dans le cadre des accidents de la circulation, la BRA s'est également chargée de 25 escortes d'ambulance, 1 escorte de transports d'organes et a procédé à 327 contrôles de circulation. La police routière est également composée du groupe technique de recherches de véhicules (GTRV) et du groupe transports et environnement (GTE) qui ont rejoint la nouvelle brigade recherches et technique (BRT) dès septembre 2016.

Sécurité du lac et cours d'eau

La brigade de la navigation est intervenue en 2016 pour quatorze levées de corps (treize en 2015) faisant suite à cinq suicides et cinq accidents. Quatre causes de décès n'ont pas encore été déterminées.

La brigade de la navigation a été engagée dans le cadre de plusieurs événements: régates du Bol d'Or, Genève-Rolle-Genève, Fêtes de Genève, Coupe de Noël. Sur l'ensemble de l'année, le personnel de la brigade a été réquisitionné pour 650 interventions, toutes catégories confondues.

Neuf opérations extérieures (20 en 2015, 9 en 2014) du groupe de recherche électronique subaquatique ont eu lieu en 2016 (5 en France, 4 en Suisse).

Manifestations festives et sportives

Importants dispositifs d'engagement pour le Geneva Lake Festival (Fêtes de Genève), ainsi que les matches de hockey et de football.

Collaboration internationale

Le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève a traité 20'125 demandes en 2016, soit une augmentation de 2.1%. Les demandes suisses représentent le 73% des demandes. Le canton de Genève est à l'origine du 54% de ces dernières.

A la suite de l'année précédente, 2016 a également été marquée par les attentats et le problème lié à l'islamisme radical. De manière directe ou indirecte, cela a eu une incidence sur l'activité du Centre. L'augmentation générale de l'activité du CCPD est en partie l'une de ces incidences, soit les contrôles dits de sécurité publique en police administrative pour l'accréditation des personnes travaillant dans un site sensible comme par exemple l'aéroport ou encore comme agents de sécurité privée.

Perspectives 2017

Sécurité et ordre publics

Poursuite et développement des opérations de sécurité publique en fonction de la petite et moyenne criminalité et de la situation des secteurs (sécurité sectorielle). Dans le cadre de la troisième convention de politique criminelle commune, signée à l'automne 2016, plusieurs mesures sont maintenues, notamment : le renforcement des contrôles de rue et saisies préventives d'objets dangereux et armes prohibées, le renforcement de la présence préventive de nuit (gendarmerie, patrouilles de nuit de la PJ et des polices municipales), notamment les fins de semaine (bars, dancings, etc.), l'intensification des contrôles du personnel de sécurité des établissements publics.

Après une phase pilote durant le dernier trimestre 2016, les mesures prévues par l'article 53 de la loi sur la police seront généralisées et étendues dans un deuxième temps aux polices municipales. Ces mesures consistent en des éloignements d'un périmètre donné d'une durée de 24 heures en cas de mesure verbale et d'une durée jusqu'à trois mois en cas de décision écrite. Elles visent des personnes qui menacent l'ordre ou la sécurité publics, importunent sérieusement des tiers, se livrent à la mendicité ou participent notamment à des transactions portant sur des stupéfiants.

Coordination de la répression stupés

La coordination opérationnelle se poursuit dans ce domaine. Une nouvelle articulation des ressources sera mise en œuvre. La Task Force Drogue (TFD) reste un élément important du dispositif, notamment en ce qui concerne la voie publique. Elle est renommée brigade voie publique stupéfiants (BVPS).

Dispositif ALPHA

Ce dispositif et ses diverses composantes sont maintenus. Selon la thématique et la localisation, les opérations continuent d'associer les différents partenaires (agents des polices municipales, corps des gardes-frontière, police des transports, gendarmerie et police nationale).

Police-secours

Dans le cadre de la nouvelle organisation, la police de proximité et police-secours travaillent à une redéfinition des points de contact.

Déploiement des opérations SENTINELLES, constituées d'actions de courte durée entre 19h00 et 06h00. Il s'agit pour police-secours, parallèlement à sa mission primaire de réponse aux réquisitions, d'assurer une présence visant entre autres à renforcer les contrôles dans les secteurs les plus actifs et à saisir préventivement les armes prohibées et les objets dangereux.

Préparatifs pour le nouveau poste de Chêne où le personnel sera basé à Lancy-Onex durant les travaux d'aménagement et de blindage du nouveau poste, prévus de mars 2017 à août 2017. Le poste de la Pallanterie assure l'accueil de la population.

Police de proximité

Mise en œuvre du nouveau concept de sécurité de proximité et du plan d'engagement qui en découlera.

Présentation du diagnostic local de sécurité 2016, réalisé en partenariat avec les communes de Carouge, Genève, Meyrin, Plan-les-Ouates et Vernier, qui sont liées par un contrat local de sécurité.

Police routière

Au printemps, lancement de la campagne de prévention Ge_veille sur mon vélo.

Développement des opérations et campagnes de contrôles et de prévention sur les thématiques suivantes : vitesse, état du conducteur (alcool, stupés (drugwipe), médicaments), bruit / pollution, incivilités et bonnes pratiques.

Vidéoprotection

Suite au rapport d'évaluation rendu par l'Université de Neuchâtel, l'extension du dispositif est envisagée, tout en tenant compte de l'absence avérée d'effet préventif. Les nouvelles caméras devraient être disposées en privilégiant les axes à grande fréquentation avec une couverture relativement large. De manière concrète, après avoir obtenu l'aval de la commission des travaux, le solde du crédit (600'000 francs) sera dédié à l'installation de onze caméras supplémentaires sur les ponts ainsi qu'au remplacement des caméras analogiques non raccordées à la centrale de vidéoprotection et datant de 2008.

Enfin, sur le modèle de grandes villes européennes telles que Munich et Londres, les partenariats publics-privés doivent être renforcés pour pouvoir bénéficier de réseaux de caméras déjà existants et pouvant être directement reliés à la centrale de surveillance, en parallèle aux développements futurs de la vidéoprotection envisagés à moyen terme dans les quartiers les plus urbains de Genève, comme les Eaux-Vives et Plainpalais.

Collaboration internationale

La brigade opérationnelle mixte (BOM) franco-suisse, stationnée à Annemasse, devient un outil de renseignement opérationnel indispensable pour les enquêteurs genevois et français. A l'avenir, il s'agit de réfléchir à son renforcement et à son élargissement à d'autres partenaires actifs sur le bassin genevois.

GERER LES MANIFESTATIONS, LES GRANDS EVENEMENTS ET LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Cette sous-prestation concerne la sécurité des grands événements, liés pour partie à la Genève internationale, ainsi qu'à de grandes manifestations politiques, festives ou sportives.

Elle se distingue des autres prestations et sous-prestations de police – en particulier la sous-prestation *assurer la réponse d'urgence et maintenir la sécurité et l'ordre publics au quotidien* – par la nature et la portée ponctuelle et extraordinaire des événements.

Dans ce même contexte, la présente prestation couvre également la coordination, les préparatifs et la mise en place du dispositif OSIRIS, selon les divers degrés de risques ou, le cas échéant, de catastrophes.

Événements, réalisations 2016

1'025 préavis ont été délivrés pour des manifestations diverses, selon le détail qui figure dans le tableau ci-dessous. Les chiffres sont stables au cours des dernières années, avec une légère tendance à la baisse.

Préavis au DSE pour autorisation de manifestations

Manifestations :	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
- sportives	50	45	48	39	43	38	-11.6%
- diverses	677	637	638	619	618	611	-1.1%
- politiques	342	290	305	333	315	332	5.4%
- tournages	39	37	57	54	53	43	-18.9%
Total	1'108	1'009	1'048	1'045	1'029	1'024	-0.5%

En revanche, le nombre de manifestations ayant nécessité la mise en place d'un dispositif par la police, de quelque nature qu'il soit, augmente de plus de 20%.

Gestion de manifestations

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Manifestations	220	290	305	188	280	337	20.4%

L'activité internationale et diplomatique a été riche à Genève et en Suisse, engendrant une forte mobilisation de la police genevoise, dont voici une sélection :

- trois sessions de la conférence sur la Syrie (25-31 janvier, 01-24 mars et 10-27 avril 2016);
- quatre visites du secrétaire d'Etat américain, John Kerry, dont trois rencontres avec son homologue russe, Sergueï Lavrov (15 janvier, 01-03 mai, 25-28 août, 7 au 10 septembre 2016);
- opération GOTTARDO – renfort au profit de la police cantonale tessinoise – pour l'inauguration du nouveau tunnel ferroviaire (25 mai au 2 juin 2016);
- réunion de 8'500 représentants du milieu bancaire (SIBOS) (26-29 septembre 2016).

De plus, depuis l'attentat de Nice, les manifestations festives ou sportives ont fait l'objet d'un renforcement des mesures de sécurité, notamment par la pose d'obstacles (plots en béton) afin d'isoler les participants de ce nouveau type de menace. Ces mesures sont toujours nécessaires à ce jour.

Dans ce cadre, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, 424 événements nécessitant des mesures de sécurité ont été planifiés par le groupe diplomatique (464 en 2015 et 471 en 2014), ce qui représente un total de 605 (659 en 2015 et 575 en 2014) mesures planifiées (par exemple, guidages, protections personnelles, déminage, etc.).

Dispositif OSIRIS

Préparation et participation à divers exercices et tests d'alarmes.

Perspectives 2017

Evénements majeurs

- World Economic Forum à Davos du 17 au 20 janvier 2017;
- opération APHRODITE : pourparlers de paix sur Chypre du 7 au 15 janvier 2017;
- opération PANDA : visite d'Etat du président chinois en Suisse et à Genève du 17 au 19 janvier 2017;
- plusieurs conférences sur la Syrie durant le premier semestre 2017;
- Fêtes de Genève, la prochaine édition aura lieu du 3 au 13 août.

Gestion de crise

Organisation et conduite de plusieurs exercices de gestion d'événements majeurs sécuritaires.

Participation à la mise en œuvre de l'état-major cantonal de crise (EMCC).

Centrale d'alarme (117)

Mettre en œuvre les recommandations du rapport no 107 (juin 2016) de la Cour des comptes et poursuivre les mesures de réorganisation interne.

CEVA

Participer à l'élaboration du concept de sécurité.

INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES

La présente prestation porte sur l'ensemble des activités en lien avec la répression des infractions, qu'il s'agisse de la législation fédérale, avec au premier rang le code pénal, en incluant les dispositions pénales d'autres lois fédérales (loi sur les stupéfiants, loi sur l'AVS, etc.), ou encore de la législation cantonale. Cette prestation englobe les activités de prévention et de prise en charge d'événements.

Cela comprend l'ensemble des processus dès l'annonce de l'évènement à sa dénonciation à la justice, tels les constats et les prélèvements sur les lieux (le cas échéant), l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, les mesures d'enquête, le signalement RIPOL (signalement de personnes, véhicules, bijoux et autres objets recherchés) et les auditions des auteurs présumés et témoins.

GERER LES INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES FEDERALES

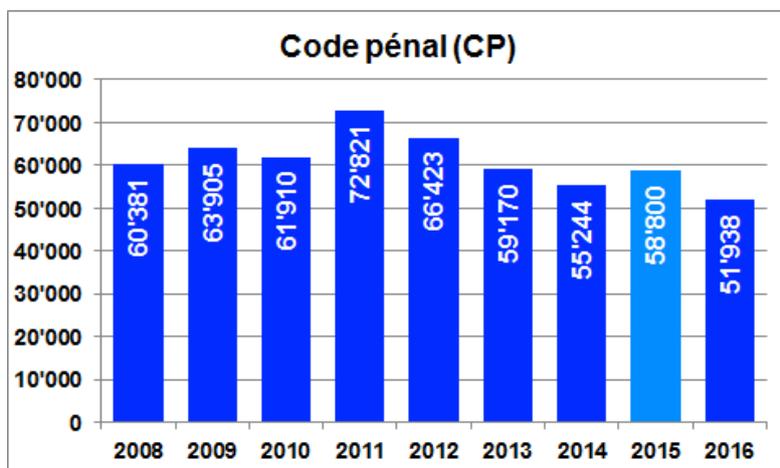
Événements, réalisations 2016

Evolution statistique des infractions au code pénal

Le relevé des infractions au code pénal se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes et rend compte de la criminalité reportée. Après une année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 29% entre 2011 et 2016¹.

¹ L'année 2015 montre une augmentation due à un ajustement technique. Pour rappel, l'avertissement au lecteur du rapport annuel 2015. Une spécificité pour la SPC 2015 affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté : "En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle." Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015.

Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le rapport d'activité 2015 (<http://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2015/rapport-d-activite-2015.pdf>). Les volumes 2015-2016 sont comparables, l'effet de l'ajustement technique est neutralisé.



Chiffres clés

L'évolution positive se maintient. Compte tenu de la différence dans le mode de relevé statistique, il est difficile d'établir un point de référence. Toutefois, en matière de cambriolages, les volumes 2016 sont inférieurs à ceux observés au milieu des années 1980, les brigandages, les vols à la tire nous ramènent au milieu des années 2000 et en 2004 pour les vols à l'astuce. La base de comparaison n'est pas assez solide en matière d'atteintes à l'intégrité corporelle.

Chiffres clés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015	Variation 2016/2011	Variation 2016/2009
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'671	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	-0.8%	-6.9%	-21.6%
Brigandages	617	552	563	546	576	355	342	317	-7.3%	-43.7%	-48.6%
Vols à l'arraché	611	698	895	769	739	537	446	328	-26.5%	-63.4%	-46.3%
Vols par effraction et par introduction clandestine	7'932	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	-21.1%	-52.1%	-42.8%
Vols à la tire	4'464	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	-3.9%	-46.4%	-8.4%
Vols à l'astuce	2'168	1'863	1'860	1'408	1'088	958	769	566	-26.4%	-69.6%	-73.9%

Le tableau de synthèse en annexe (sous divers indicateurs statistiques) donne un éclairage plus complet de la situation à Genève, tant du point de vue de l'activité que de la criminalité recensée.

Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation progressent légèrement. Ils sont très élevés en matière d'atteintes à l'intégrité corporelle et à l'intégrité sexuelle.

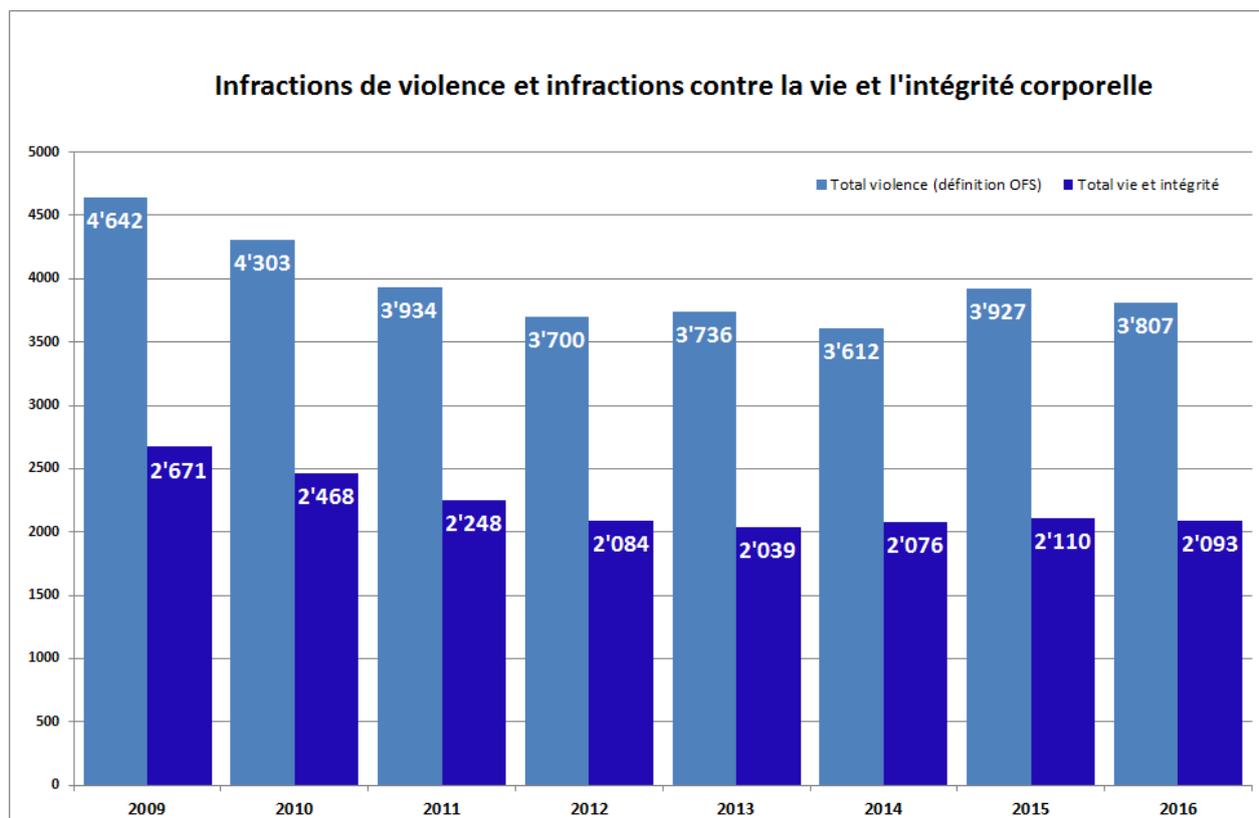
	2012	2013	2014	2015	2016
	Élucidations	Élucidations	Élucidations	Élucidations	Élucidations
Total général du Code pénal	18,7%	21,6%	23,6%	23,8%	25,7%
Total vie et intégrité corporelle	78,0%	84,9%	90,4%	87,2%	88,6%
Total patrimoine	11,1%	12,6%	13,3%	12,7%	13,8%
dont vol par effraction	10,5%	13,2%	12,9%	11,7%	11,0%
Total intégrité sexuelle	83,9%	83,9%	84,1%	85,9%	89,0%

Infractions de violence

Nous reprenons ici la nomenclature et la typologie² de l'office fédéral de la statistique (OFS). Rappelons que les infractions comprennent également les tentatives et pas seulement les infractions consommées. Le graphique ci-après montre l'évolution favorable sur l'ensemble des indicateurs entre 2009 et 2014. De 2011 à 2016, les fluctuations restent contenues entre 3'500 et 4'000 infractions annuelles.

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

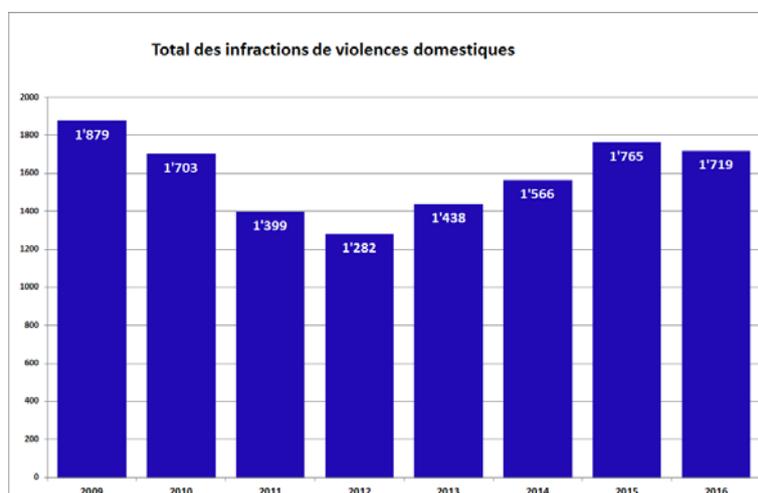
Les atteintes contre la vie et l'intégrité corporelle sont stables (-0.8%), avec 6 homicides consommés, tous élucidés.



Les infractions contre l'intégrité sexuelle reculent de 5% par rapport à 2015. Avec 490 infractions recensées, 2016 connaît le deuxième volume le plus élevé depuis 2009.

² Le total des infractions de violence comprend les infractions suivantes : homicides (Art. 111 - 113/116), lésions corporelles graves (Art. 122), lésions corporelles simples (Art. 123), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124), voies de fait (Art. 126), participation à rixe (Art. 133), participation à agression (Art. 134), brigandage (Art. 140), extorsion et chantage (Art. 156), menaces (Art. 180), contrainte (Art. 181), mariage/partenariat forcé (Art. 181a), séquestration et enlèvement (Art. 183), séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184), prise d'otage (Art. 185), violence/menace contre les fonctionnaires (Art. 285), contrainte sexuelle (Art. 189), viol (Art. 190).

Enfin, les infractions relevant de la violence domestique reculent de 3%, tandis que les réquisitions baissent de 8% (588 en 2016, 639 en 2015 et 759 en 2014). Les mesures d'éloignement sont rigoureusement stables (53 en 2016 et en 2015).



Troisième édition de la politique criminelle commune (PCC)

La convention signée entre le Conseil d'Etat et le Procureur général connaît sa troisième édition depuis le 14 septembre 2016. Le tableau ci-après présente schématiquement l'évolution des axes prioritaires depuis la première édition.

Compte tenu du bilan présenté à l'été, la présente édition (2016-2018) connaît des évolutions significatives. La lutte contre les cambriolages, au vu de l'évolution favorable, n'est plus un axe principal, mais fait l'objet d'une veille permanente. L'axe portant sur la lutte contre le trafic de stupéfiants est réparti sur l'axe 2, sécurité de l'espace public pour ce qui relève de la lutte contre la vente de rue, et sur l'axe 4 en ce qui concerne le trafic et le recyclage des bénéfiques. La sécurité de la mobilité devient un axe à part entière, en lien avec la nouvelle organisation de la police, et surtout en cohérence avec les raisons qui ont conduit à créer une police routière. Les objectifs de la lutte contre la délinquance financière sont reformulés.

Axes	Libellés	2012-2014	2014-2016	2016-2018	Libellés	Axes
1	Lutte contre les violences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lutte contre les violences	1
2	Sécurité de l'espace public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sécurité de l'espace public	2
3	Lutte contre les cambriolages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sécurité de la mobilité	3
4	Lutte contre le trafic de stupéfiants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lutte contre la délinquance financière	4
5	Lutte contre l'implantation de toute forme de crime organisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir	5
6	Conformité de la place financière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	7
7	Lutte contre la migration illégale et le travail au noir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lutte contre la cybercriminalité	6
8	Lutte contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
9	Criminalité informatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Création de la brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite (BTPI)

Créée le 01.01.2016 au sein de la police judiciaire afin de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains au sens large, la nouvelle brigade est composée du groupe prostitution, du groupe de lutte contre la criminalité itinérante (GRCI) et d'une partie des inspecteurs de l'ex-brigade de lutte contre la migration illicite (BLMI).

La BTPI a pour mission d'assurer la mise en œuvre et l'application de la Loi sur la Prostitution (LProst), conformément aux recommandations de l'audit de la Cour des Comptes, et de lutter contre toutes formes de criminalité en lien avec la police des étrangers (exploitation de la force de travail, mariages blancs, établissement sans autorisation, infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr), criminalité itinérante, trafic de migrants, etc.).

Saisies d'armes et d'objets dangereux

Dans le cadre de la lutte contre les violences et l'amélioration de la sécurité publique, les contrôles liés à la détention d'armes et d'objets dangereux font partie des objectifs de la police. Après une baisse en 2015, le nombre d'armes et objets dangereux saisis et remis au service des armes, explosifs et autorisations (SAEA), augmente de près de 300% en 2016. Cette augmentation flagrante, due à la rubrique des engins pyrotechniques et munitions, est liée à une seule affaire. Une palette complète de munition de calibre 7.62 (munition dédiée notamment à des armes de type Kalachnikov) a été saisie.

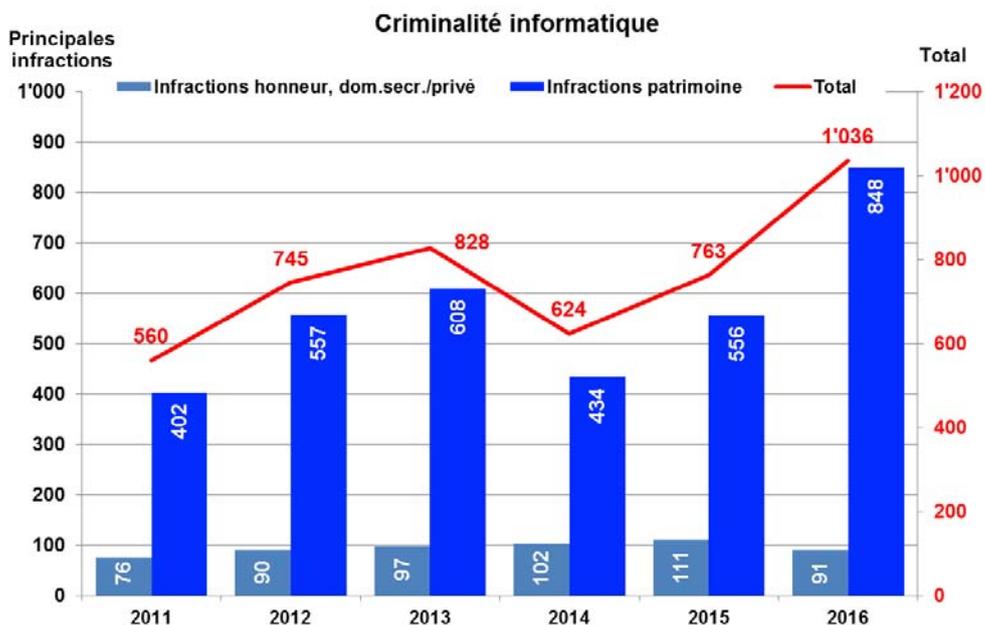
Saisies préventives d'armes et d'objets dangereux remis au SAEA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Armes à feu	470	443	400	459	574	610	6.3%
Armes blanches	852	1174	516	614	576	861	49.5%
Objets dangereux	281	990	1053	831	554	911	64.4%
Engins pyrotechniques	800	850	660	255	269	5337	1884.0%
Total des objets saisis	2'403	3'457	2'629	2'159	1'973	7'719	291.2%

Criminalité informatique

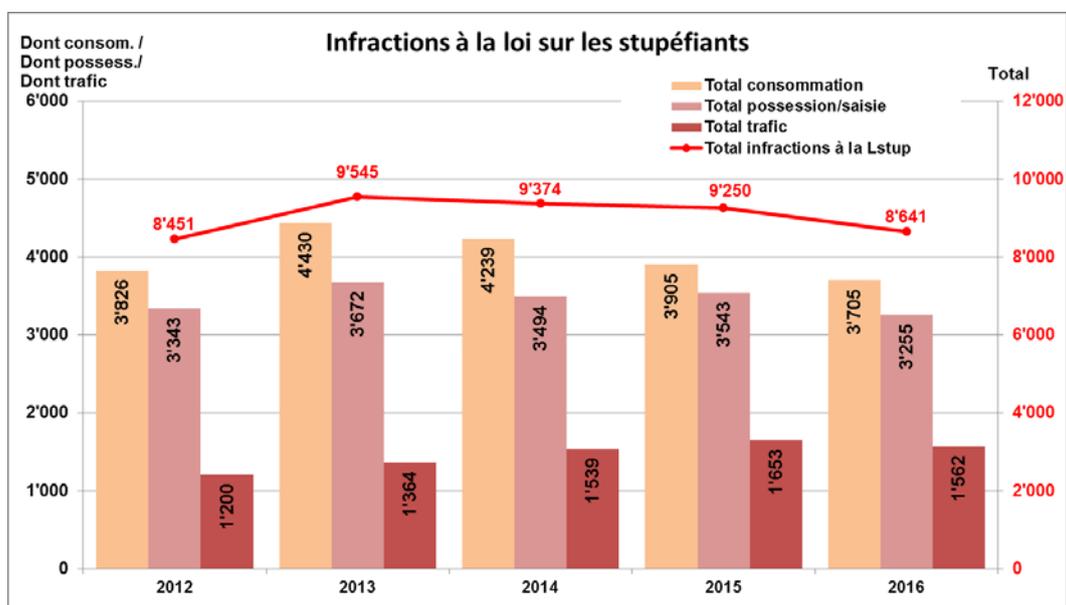
La lutte contre la cybercriminalité est confirmée comme l'un des axes de la politique criminelle commune. Les travaux liés à la loi relative à la lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité du 22.04.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 1'200'000 CHF (L11788), entrée en vigueur le 18.06.2016, ont démarré. Elle vise à doter la brigade de criminalité informatique (BCI), dont les effectifs seront revus à la hausse, de moyens supplémentaires. A ceux-ci, s'ajouteront de nouveaux moyens d'investigation, mais également d'infrastructures de stockage modernes et sûres, dans le but de réduire le délai de traitement des affaires.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution d'un certain nombre d'infractions commises par Internet. Il représente clairement la pointe de l'iceberg, tant il est vraisemblable que ces infractions sont relativement peu reportées à la police, en particulier s'agissant de tentatives. En effet, chaque utilisateur d'Internet fait l'expérience régulière de tentatives de hameçonnage ou d'extorsion de ses mots de passe.



Drogue

Les axes d'action relèvent de la lutte contre le trafic de rue et des enquêtes judiciaires visant le démantèlement des filières. Les dénonciations en matière de trafic ont diminué de 6% en 2016 (auparavant, ce volume avait augmenté de 7% en 2015, 13% en 2014 et de 14% en 2013 par rapport à l'année précédente). Les infractions de consommation sont en baisse régulière.

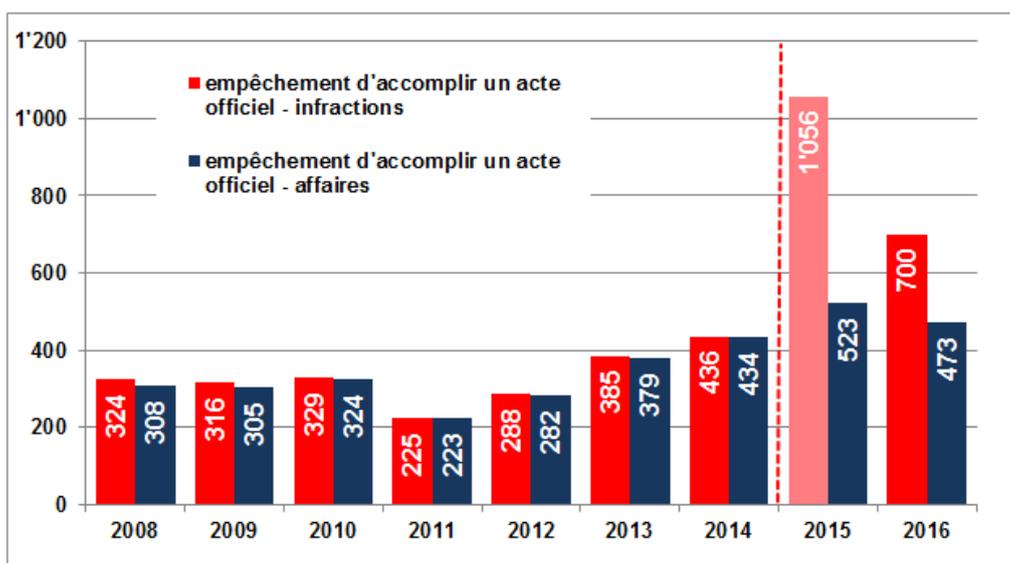
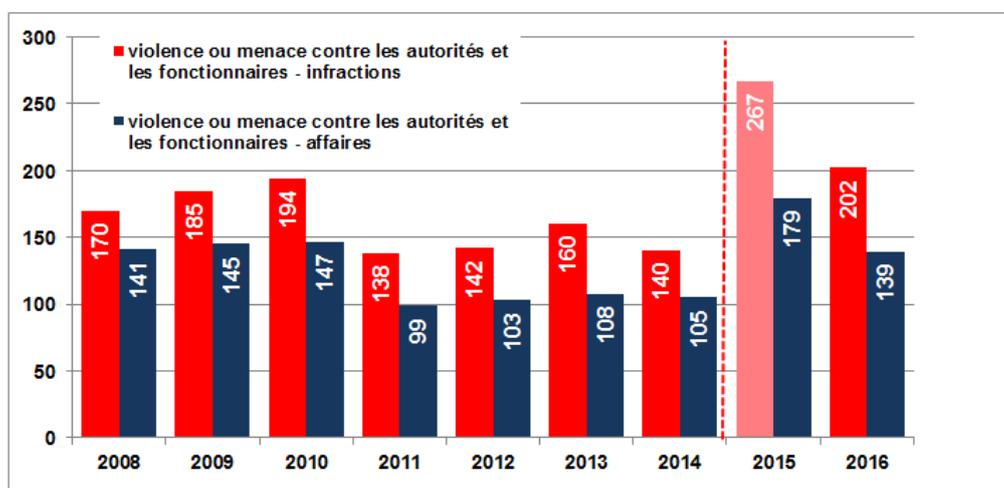


La part des produits du chanvre progresse de manière importante en 2016 (54.1%, contre 36.5% en 2015, 34.4% en 2014 et 28.2% en 2013), tandis que celle des stimulants, soit principalement la cocaïne, diminue (13.2% en 2016, contre 22.1% en 2015, 17.4% en 2014 et 25.7% en 2013). La part

représentée par les opiacés, en particulier l'héroïne, baisse encore avec 24.4% en 2016 (contre 34.1% en 2015 et 38% en 2014).

Violences contre les fonctionnaires

Les violences et menaces contre les fonctionnaires ainsi que les empêchements d'accomplir un acte officiel sont des infractions qui sont généralement élucidées en même temps qu'elles sont constatées. Les taux d'élucidation sont ainsi proches du 100%. En 2015, un effort important a été consacré dans la saisie systématique des victimes de ces infractions, dans le but de suivre les catégories professionnelles les plus exposées. L'évolution à la baisse en 2016 découle notamment des précisions apportées dans la rédaction des rapports. Cet effet est particulièrement visible pour les empêchements d'accomplir un acte officiel. Les graphiques ci-après représentent le volume des infractions et des affaires, ce qui permet de mieux évaluer les évolutions. En termes d'affaires, le recul est un signe positif.



Les fonctionnaires de la police cantonale, policiers et ASP3 représentent le 88% des lésés de ces deux infractions.

Perspectives 2017

Les mesures qui suivent s'inscrivent principalement dans la mise en œuvre de la troisième politique criminelle commune (2016-2018).

Lutte contre la délinquance financière

Sur le plan organisationnel, cela se traduit notamment par un renforcement de la brigade financière. Par ailleurs, la collaboration interservices au sein de l'Etat de Genève est également renforcée.

Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir

Cette thématique relève principalement de la BTPI au sein de la police, avec un fort appui de la police de proximité. Plusieurs services au sein de l'Etat sont également concernés, notamment l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

En matière de traite des êtres humains, il s'agit d'améliorer la connaissance du phénomène selon ses trois aspects légaux : l'exploitation de la force de travail, l'exploitation sexuelle et le trafic d'organes.

Sur le plan opérationnel, l'objectif est de renforcer la lutte contre la traite à des fins d'exploitation de la force de travail dans différents secteurs économiques utilisant des personnels peu qualifiés.

Lutte contre la criminalité informatique

Outre la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'investissement susmentionnée, la brigade de lutte contre la criminalité informatique (BCI) travaille, dans le cadre du projet de développement de pôles de compétences au sein du Concordat de coopération en matière de police en Suisse romande, au développement d'un concept de répartition des tâches entre les polices vaudoises et genevoises, afin de gagner en efficacité et en compétences.

Par ailleurs, une politique de prévention en matière de cybercriminalité est en cours d'élaboration, visant à différencier les approches en fonction des publics cibles : les enfants, les adolescents, les seniors, les PME et les entreprises. Cette politique est à développer en partenariat, à partir notamment de l'offre existante.

Drogue

Indépendamment des mesures de sécurisation de l'espace public et de la lutte contre le deal de rue, il convient de maintenir la pression sur les grossistes et les filières d'importation de produits stupéfiants. Les objectifs de la répression se déclinent autour de trois priorités: réduire la demande exogène, limiter l'accessibilité aux produits, diminuer le sentiment d'insécurité.

GERER LES INFRACTIONS AUX LOIS ET DISPOSITIONS CANTONALES

Evénements, réalisations 2016

Mendicité

Les réquisitions et interventions pour mendicité diminuent de près de 15% en 2016. C'est un des volumes les plus bas observé depuis 2010.

Réquisitions et interventions pour mendicité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Réquisitions et interventions	557	1'908	2'684	1'551	1'740	1'349	1'860	1'580	-15.1%

En 2016, le nombre de contraventions pour mendicité émises baissent fortement. C'est surtout le cas en Ville de Genève, ainsi que dans les autres communes, sur des volumes qui restent modestes.

Contraventions pour mendicité

	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Police cantonale	1'954	1'580	1'462	2'227	1'950	-12.4%
APM Ville de Genève	2'002	2'642	2'274	3'291	2'008	-39.0%
APM - autres communes	104	39	121	225	172	-23.6%
Total	4'060	4'261	3'857	5'743	4'130	-28.1%

Les opérations visant à lutter contre les installations pérennes de campements dans les parcs, le long du Rhône et de l'Arve se sont poursuivies. La police de proximité a en outre poursuivi les opérations de ramassage (VENUS) dans les campements de la population flottante. 16.83 tonnes de matériel ont été débarrassées (24.34 tonnes en 2015, 22.43 tonnes en 2014 et 27.14 en 2013). La baisse constatée par rapport à 2011-2014 se prolonge, quoique de manière moins marquée.

Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et Loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA)

Collaboration avec le service du commerce et de la lutte contre le travail au noir (SPCTN) notamment en lien avec l'application de la LVEBA. Trois cas de fermeture de commerces pour un total de 28 jours. Neuf dossiers sont encore en cours de traitement.

Perspectives 2017

La police de proximité est chargée d'organiser des actions régulières pour le ramassage des campements sauvages.

Des opérations ciblées sur les problématiques ponctuelles détectées en lien avec la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA) seront lancées. En particulier, depuis le 1er janvier 2017, en application de l'article 31, al. 10 LRDBHD, mise en œuvre des achats-test entre la police de proximité et le SPCTN.

EXECUTER DES TACHES RELATIVES A LA POLICE DES ETRANGERS

Cette prestation porte notamment sur l'application des dispositions pénales de la loi sur les étrangers (LEtr), soit les constats d'infractions et leur traitement judiciaire (enquêtes). S'y ajoutent des activités qui relèvent du suivi et du traitement administratifs des dossiers (rapatriements suite à une décision de l'officier de police, d'un juge ou à la sortie de prison, réadmissions, acheminements et remises à des autorités tierces, présentations aux consulats, remises à la rue des personnes non refoulables, etc.).

Evénements, réalisations 2016

Rapatriements

Sur le plan plus général, les difficultés subsistent quant aux rapatriements de ressortissants étrangers, ayant commis des délits sur notre territoire.

Le premier vol FRONTEX au départ de Genève a eu lieu le 19 mai 2016 après une longue phase préparatoire.

785 ordres de mise en détention administrative ont été prononcés durant l'année 2016, volume comparable à celui de 2015 qui mettait en évidence une augmentation de 61.5% par rapport à 2014 (795 en 2015, 492 en 2014, 364 en 2013, 436 en 2012 et 337 en 2011).

Au départ de l'aéroport, 2'090 personnes ont été rapatriées, soit une hausse de 1.8%.

Rapatriements effectués par la police

	Nombre	variation annuelle
2007	1'231	--
2008	1'332	8.2%
2009	1'693	27.1%
2010	1'166	-31.1%
2011*	1'644	41.0%
2012	1'715	4.3%
2013	1'844	7.5%
2014	1'690	-8.4%
2015	2'054	21.5%
2016	2'090	1.8%

Données révisées, mise en conformité Schengen dès 2011

Perspectives 2017

Mise en œuvre de l'expulsion judiciaire (article 121 Constitution suisse et les articles 66a et 66a bis du code pénal) - entrée en vigueur au 01.10.2016. Renforcement de la brigade des renvois (BRE).

Poursuivre le dossier concernant un nouveau centre de détention administrative de 50 places à l'aéroport, incluant le nouveau bâtiment de la police internationale (PI) (réalisation prévue en 2022).

PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL

La sécurité du milieu international porte sur deux aspects distincts. Tout d'abord la protection du milieu aéroportuaire puis la sécurité du milieu diplomatique (organisations internationales, ambassades et consulats), qu'il s'agisse de la gestion de réceptions diplomatiques, de protection de personnalités ou de surveillance des sites en fonction du degré de menace identifié par la Confédération.

GARANTIR LA SECURITE DU MILIEU INTERNATIONAL

Evénements, réalisations 2016

Pour rappel, quelques données générales liées à la protection de la Genève internationale :

60 objectifs surveillés dont :

- 48 par des patrouilles motorisées PADI (patrouilles diplomatiques par des policiers de la PI) et OBDIGA (objectifs diplomatiques gardés, mission effectuée par des ASP3);
- 12 sites par des plantons fixes.

CONTRIBUER A LA SECURITE DE L'AEROPORT

Suite notamment aux attentats de Bruxelles du 22 mars 2016, l'objectif est de renforcer la sécurité publique et durcir la cible sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire par les mesures suivantes :

- assurer et augmenter la visibilité par des patrouilles pédestres dans les bâtiments accessibles au public;
- mettre en place une patrouille périmétrique dans la partie tarmac et autres endroits non accessibles au public;
- poursuivre les opérations ponctuelles de haute visibilité et contrôles systématiques;
- planifier des opérations de prévention sur une problématique donnée (vol, bagage abandonné, etc.);
- ordonner des contrôles de CIA (carte d'identité aéroportuaire) dans les secteurs périphériques (fret, tri bagages, aviation légère, etc.).

Perspectives 2017

Aéroport

Mise en place d'un plan global de sécurité afin d'assurer une meilleure coordination des moyens et des mesures avec les partenaires du site aéroportuaire :

- constituer une plateforme avec les partenaires du site aéroportuaire (direction Genève Aéroport, Corps des gardes-frontière (CGFR), service de sécurité de l'aéroport (SSA), compagnies, etc.);
- faire l'état de situation des plans d'urgence existants, ou à créer, au sein des entités présentes sur le site aéroportuaire;
- rédiger un document de référence au profit de l'ensemble des acteurs indiquant les mesures d'urgence prises par les usagers de la plateforme aéroportuaire lors d'un attentat ou d'un événement grave (AMOK).

Sécurité diplomatique

Finalisation de la relève de l'armée sur le dispositif AMBA CENTRO avec le déploiement d'assistants de sécurité publique (ASP3). Projet d'augmenter le nombre de patrouilles diplomatiques (PADI), soit 24 ASP3 supplémentaires.

POLICE ADMINISTRATIVE

Cette prestation recouvre divers domaines :

- délivrer des attestations et des autorisations, soit les attestations de dépôt de plainte, les copies de rapports et de plans d'accidents ainsi que la délivrance de certificats de bonne vie et mœurs. Cela concerne également la gestion des autorisations pour agents de sécurité privés et la gestion des armes;
- exécuter les tâches de police mortuaire;
- fournir les prestations en matière d'objets trouvés et de garde-meuble.

Evénements, réalisations 2016

En 2016, la police a traité 191'980 pièces diverses, soit une baisse de 1.5% (194'880 pièces en 2015).

Délivrance de documents et autres prestations

	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Autorisations parentales	2'795	2'254	2'201	2'346	6.6%
Attestations et copies de rapport gratuites	1'275	1'433	1'164	1'306	12.2%
Attestations et copies de rapport payantes	2'136	1'875	1'658	1'562	-5.8%
Attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels			5'618	8'079	43.8%
Certificats de bonne vie et mœurs (CBVM)	5'443	4'949	4'630	6'728	45.3%
Prestation du service des armes, explosifs et autorisations (SAEA)	502	496	612	529	-13.6%

Les attestations et copies de rapports sont délivrées gratuitement aux assurances à certaines conditions prévues par la législation sur l'assurance-accidents. Dans les autres cas, ces documents sont facturés. Globalement, la demande pour ce type de documents est stable.

Les attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels sont assurées par la police depuis mars 2015 (auparavant, elles étaient de la compétence de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et des communes). L'année 2016 représente donc une année complète par rapport à 2015, ce qui explique en partie de l'augmentation.

Au niveau des certificats de bonne vie et mœurs, la forte augmentation des demandes est due principalement aux exigences du DIP par rapport à ses collaborateurs non permanents et aux employés des partenaires qu'il mandate, par exemple pour assurer le transport des enfants.

Les prestations du service des armes, explosifs et autorisations (SAEA) ont été estimées sur la base des factures émises.

Sous l'impulsion de la nouvelle direction du service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM, dès le 1^{er} juin 2016), ce service a organisé pour la première fois le lundi 3 octobre 2016 une vente aux enchères commune aux objets trouvés et au garde-meuble, pour un chiffre d'affaires intéressant de 48'260 CHF. Le remplacement du logiciel SCOT Production (pour le

secteur "objets trouvés") est passé en phase d'étude prioritaire, dans le but d'une mise en production en 2017. Le nouveau logiciel devra rendre plus accessible le service "en ligne" grâce à une configuration Internet moderne. Décision finale début 2017.

L'horaire du bureau des objets trouvés a été modifié le 2 août dernier (7h30-12h00, 13h00-16h00), de manière à pouvoir accueillir les usagers toute la journée aussi bien à nos guichets que par téléphone. La fréquentation a augmenté. La moyenne est de 120 personnes par jour au guichet, pour autant d'appels téléphoniques, ce qui équivaut à environ 60'000 contacts pour l'année 2016. Ces contacts sont en lien avec la gestion des entrées et sorties de quelque 17'000 objets, avec un taux de restitution de 40% (au-dessus de la moyenne généralement constatée de 33% dans ce type d'activité). Les divers émoluments perçus ont généré un "chiffre d'affaires" de plus de 200'000 CHF.

Plus de 200 évacuations ont en outre été effectuées. Le garde-meuble de quelque 1'500 m² n'a pas désempli, malgré les efforts de "liquidation" accomplis.

Perspectives 2017

SCOTEGM: choix du nouveau logiciel et mise en production.

Au 1er janvier 2017, mise en œuvre du règlement sur les émoluments et frais des services de police (REmPol).

AMENDES ET ORDONNANCES PENALES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service des contraventions est l'autorité pénale en matière contraventionnelle selon l'article 357 du code de procédure pénale et acquiert les attributions du Ministère public. N'étant plus une autorité administrative, les modifications de ses missions ont eu comme conséquences d'impacter le service tant au niveau organisationnel que métier.

A ce titre, un secteur juridique a été créé en août 2012 et renforcé depuis, afin notamment de traiter des cas complexes d'opposition, d'administrer des preuves supplémentaires, de rédiger et contrôler toutes les ordonnances pénales de maintien valant acte d'accusation. Par ailleurs, le service des contraventions est habilité à transformer les amendes en peine privative de liberté de substitution.

L'émission des amendes d'ordre relève des dispositions liées à la loi sur la circulation routière et ses dispositions connexes. Il s'agit pour une part d'une activité répressive – contrôle du stationnement, respect de la signalisation routière, contrôle de la vitesse et dénonciation des infractions par exemple lors d'accidents (y compris contraventions). A cet aspect répressif s'ajoute un élément essentiel qui relève de la prévention ou de la dissuasion.

La police émet d'autres contraventions qui relèvent du code pénal, des dispositions pénales d'autres lois fédérales (lois sur les stupéfiants, sur les étrangers, sur l'AVS, etc.) ou de dispositions cantonales (loi pénale genevoise et règlements connexes : par exemple bruit, mendicité).

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au service des contraventions, autorité pénale. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

Evénements, réalisations 2016

Contrôle automatique du trafic

Le nombre de véhicules contrôlés automatiquement a augmenté de 13% en 2016. La proportion de véhicules en infraction diminue légèrement par rapport à 2015. En 2012, un nouveau logiciel de traitement a été introduit, ce qui a augmenté l'efficacité de la brigade du trafic, visible dès 2013. Par ailleurs, du personnel supplémentaire a également contribué à l'amélioration du traitement.

Contrôle automatique du trafic

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Véhicules contrôlés (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	43'115'265	44'677'281	54'331'537	47'995'803	53'794'638	61'010'647	13.4%
Véhicules en infraction (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	176'629	173'870	234'134	331'182	479'485	478'964	-0.1%
% de véhicules en infraction	0.41%	0.39%	0.43%	0.69%	0.89%	0.79%	

Contrôle automatique du trafic: types de faute

	2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Amendes d'ordre	318'873	466'241	465'214	-0.2%
Ordonnances pénales émises par le service des contraventions	9'168	9'920	9'948	0.3%
Délits simples	3'034	3'181	3'802	19.5%
Actes de mise en accusation	53	61	50	-18.0%
Délits de chauffards	54	82	71	-13.4%
Total	331'182	479'485	481'101	0.3%

Parmi les fautes constatées, les délits simples augmentent de presque 20% en 2016, alors que les actes de mise en accusation et les délits de chauffards sont en diminution. Ces derniers sont inscrits à l'article 90 de la loi sur la circulation routière. Les limites sont fixées à l'alinéa 4 :

- d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h;
- d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h;
- d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h;
- d'au moins 80 km/h, là où la limite était fixée à plus de 80 km/h.

L'alinéa 3 détermine la sanction, soit une peine privative de liberté d'un à quatre ans.

Service des contraventions

La loi ouvrant un crédit d'investissement de 1.2 million de francs pour compléter les outils informatiques du service des contraventions, afin d'améliorer le taux de recouvrement de ses affaires (L11702) a été adoptée le 29 janvier 2016. Ce financement contribue principalement à automatiser certains processus et augmenter de manière significative le nombre de dossiers traités. L'objectif est d'améliorer le taux de recouvrement, mais également d'éviter que les infractions commises ne restent impunies.

L'arrivée de treize nouveaux collaborateurs au service des contraventions (SdC) a permis notamment de créer le groupe enquête (6 collaborateurs), dont la tâche consiste principalement à rechercher les identités et/ou les adresses des contrevenants, pour être à même de notifier valablement les infractions.

A noter la mise en place du processus de traitement des plaintes et dénonciations provenant des particuliers, notamment celles liées au vol d'essence qui sont de la compétence du SdC (délit d'importance mineur).

Les notifications remises en mains propres aux contrevenants sans domicile fixe sont exécutées de manière régulière en collaboration avec la police suite à des interpellations. En 2016, 4'200 ordonnances pénales (OP) ont été notifiées en mains propres contre 2'700 en 2015. Ces ordonnances pénales représentent un montant de 1'138'000 CHF en 2016.

L'activité relative aux "mises en demeure" et aux "rapports administrateurs" qui consiste à poursuivre l'administrateur d'une société qui ne donne pas les renseignements sur l'auteur de l'infraction commise avec un véhicule de société a été intensifiée avec l'arrivée de deux collaborateurs (parmi les treize nouveaux postes).

L'augmentation de la facturation (voir tableau ci-dessous) est due à plusieurs éléments, notamment, le nouveau barème de taxation des rapports de contraventions revu à la hausse, le rattrapage d'une partie des stocks des dénonciations et plaintes (environ 15'000 affaires supplémentaires) et l'augmentation des amendes d'ordre (+ 9'000) émises par la police. Un autre élément concerne les amendes d'ordre radar. Un plus grand engagement de radars mobiles en 2016 a entraîné une augmentation des infractions plus importantes avec des montants plus élevés.

Activités du service des contraventions

		2014	2015	2016	Variation 2016/2015
Enregistrement	Amendes d'ordres	772'741	990'548	933'637	-5.7%
	Contraventions - dénonciations	142'644	136'280	142'776	4.8%
	Décisions de justice	12'092	14'059	16'793	19.4%
Condamnation	Ordonnances pénales	184'422	181'725	200'539	10.4%
	Opposition	8'100	11'310	13'973	23.5%
	Nouvelles décisions (suite opposition)	3'783	7'562	10'672	41.1%
Contact usagers	Correspondances / courriels reçus	20'565	24'486	28'243	15.3%
	Guichets / téléphone	44'690	42'496	37'109	-12.7%
	Consultations internet	205'081	281'824	322'709	14.5%
Recouvrement	Procédures de poursuite engagées	32'591	31'230	18'079	-42.1%
	Procédures pénales engagées	1'479	1'800	2'221	23.4%
Financier	Facturation (chiffre d'affaire)	105'060'038.00	126'279'152.00	142'777'434.00	13.1%
	Encaissements	65'133'193.00	73'986'619.00	82'439'014.00	11.4%

Perspectives 2017

Service des contraventions

Poursuivre l'automatisation de certains processus, notamment la mise en production d'un web service, via le site internet du SdC, accessible au détenteur du véhicule pour désigner le conducteur réel au moment de l'infraction. Ce développement permettra de réallouer deux ETP à d'autres activités.

Mettre en place l'interface eLP-2 permettant de gérer l'intégralité de la poursuite au format électronique.

Interface bidirectionnelle entre le SdC et le pouvoir judiciaire.

PILOTAGE OPERATIONNEL

Cette prestation recouvre les domaines relevant du management et de la conduite de la police. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- gouvernance stratégique et administrative;
- planification budgétaire et financière;
- planification et gestion des ressources humaines;
- planification et gestion en matière de bâtiments, de véhicules et de logistique;
- planification et gestion en matière de sécurité de l'information, de systèmes d'information et de télématique.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Événements, réalisations 2016

Entrée en vigueur de la loi sur la police et mise en place de la nouvelle organisation

La loi sur la police est entrée en vigueur le 1er mai 2016, après sa validation par le Tribunal Fédéral. Elle se concrétise notamment dans cinq règlements d'application: le règlement sur l'organisation de la police, le règlement général sur le personnel de la police, le règlement sur l'organe de médiation de la police, le règlement instituant le conseil consultatif de sécurité et le règlement sur les émoluments et les frais de police. Ce dernier déploie ses effets depuis le 01.01.2017 et s'applique également aux polices municipales.

Depuis le 1er mai, la nouvelle structure de la police est en place, avec les cinq services opérationnels : police-secours, la police de proximité et la police routière (services issus de l'ancienne gendarmerie), la police internationale et la police judiciaire. La direction des opérations assure la coordination, voire la conduite, des opérations interservices et des dispositifs pour les grands événements.

Dès cette date, les policiers en uniforme portent le nouveau numéro matricule de manière visible, selon la volonté du législateur. Ce matricule, unique pour l'ensemble des collaborateurs de la police, est préfixé de la lettre "P", suivie de cinq chiffres dont les deux premiers représentent l'année d'engagement. L'adaptation des systèmes d'information à ce nouveau matricule est en cours et sera finalisée au début 2017.

Voulue également dans le contexte de la réorganisation de la police, la formation unique des policiers se déroule depuis avril 2016 à l'académie de police de Savatan. Cette "délocalisation" n'a pas d'effets négatifs sur le recrutement, contrairement aux craintes de certains.

La formation ADN Management s'est poursuivie et a été étendue aux cadres intermédiaires. Il s'agit de doter l'ensemble des cadres des mêmes outils, construits autour des quatre valeurs de la police : esprit d'équipe, impartialité, professionnalisme et exemplarité.

Avec l'appui de la Cour des comptes, un travail important est mené visant à améliorer la maîtrise des heures supplémentaires et a débouché sur une directive "Adaptation des horaires" (DS COPP.03), entrée en vigueur le 15.10.2016. Cette dernière fait l'objet d'une phase-pilote d'un an et d'une

évaluation confiée à un comité de pilotage. Plusieurs précisions et adaptations ont d'ores et déjà été apportées, sans toucher aux fondamentaux en matière de délais de planification des horaires.

Le détachement de convoyage et de surveillance (DCS) est rattaché depuis le 01.04.2016 à l'office cantonal de la détention (OCD), sous le nom de brigade de sécurité des audiences (BSA). Dès le mois de février 2017, un comité de pilotage mis en place sous l'impulsion de la Police et conduit par les cadres de l'OCD doit permettre l'aboutissement de ce transfert et rendre ce service autonome sur l'ensemble de son champ missionnel.

Perspectives 2017

Prestation de serment le 29 mars 2017 de la première école de police genevoise formée à l'académie de police de Savatan.

Poursuite des réflexions et des mesures liées à la maîtrise des heures supplémentaires, accompagnées de l'élaboration d'une directive sur le temps travail, ainsi que de la finalisation de la directive sur l'adaptation des horaires (DS COPP.03).

Mise en production du nouveau numéro matricule dans les systèmes d'information de la police.

Suivi des travaux législatifs liés au projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 5'573'000 CHF destiné à l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires ([PL12040](#)). Ce projet a été déposé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2016.

RECRUTEMENT, FORMATION, SOUTIEN ET SYSTEMES D'INFORMATION

Ce domaine concerne des activités internes à la police qui relèvent des infrastructures au sens large du terme, puisque cela porte tant sur les ressources humaines, le recrutement ou la formation de base et continue, que sur les systèmes d'information.

Evénements, réalisations 2016

Présences pour la promotion du recrutement et/ou des conseils de prévention lors des événements suivants :

Recrutement

Au total, 39 événements ont été organisés en 2016 :

- Portes-ouvertes - 5 sessions - 106 personnes;
- Soirées d'orientation sur les métiers de la police - 5 sessions - 116 personnes;
- Stages en immersion - 15 sessions - 105 personnes;
- Présentations dans les collèges, écoles de commerce, etc. - 9 sessions - ~650 personnes;
- Zoom métiers à l'Office de formation professionnelle et continue (OFPC) le 2 mars 2016 - 290 visiteurs;

- Le forum uni-emploi à l'UNIGE le 26 avril 2016;
- La journée de la police le 18 septembre 2016 – 1'500 visiteurs;
- Planète Charmilles du 9 au 13 mai 2016;
- Journée d'information à Savatan le 5 novembre 2016 – 240 visiteurs.

Sur l'année 2016, la police cantonale genevoise a consacré 73 jours pour faire de la promotion active pour ses métiers. La stratégie de promotion repose essentiellement sur une offre, diversifiée et soutenue, d'événements multiples. Le meilleur retour sur investissement reste le stage en immersion qui nous permet une authentique prise de conscience sur le métier et une pré-évaluation du candidat. Sur le nombre de postulations pour la dernière session de recrutement, 40% des candidats ont participé à un stage en immersion.

De plus, dans le cadre de la politique de proximité mise en place pour fidéliser notre clientèle, cette année encore, plus de 80 candidats potentiels ont bénéficié d'un entretien avec le responsable marketing personnel.

Formation

34 candidats genevois ont obtenu le brevet fédéral de policier en mars 2016 et 31 autres en septembre 2016.

Prévention

Formation, sensibilisation des concierges d'une grande régie à la problématique de la prévention des cambriolages, ainsi que des délits visant les séniors.

Systemes d'information

Adaptation des systèmes d'information à la nouvelle organisation de la police, travaux préparatoires pour le déploiement du nouveau numéro matricule.

Perspectives 2017

Recrutement

Mise en œuvre d'un concept de recrutement permanent.

Prévention

Poursuite du concept *GE_veille* en matière de cambriolages afin de prévenir toute recrudescence, réaffirmation du dispositif "*GE_veille* sur nos aînés". Mise en place de sa nouvelle déclinaison "*GE_veille* sur mon vélo".

Politique de prévention en matière de cybercriminalité (voir supra).

Systemes d'information

Renforcement des capacités en informatique mobile (par exemple consultation des bases de données fédérales sur les smartphones).

Mise en place d'une infrastructure géomatique Police et développement de guichets cartographiques opérationnels.

2017 : LES AXES PRINCIPAUX

Maintenir la vigilance et renforcer nos moyens

- Depuis 2011, la police genevoise a enregistré de beaux succès en matière de réduction de la criminalité;
- le bilan 2016, bien que positif par la diminution des vols, marque également une forme de tassement;
- par ailleurs, le taux pour 1'000 habitants des infractions reste élevé à Genève comme le montrent les diverses comparaisons sur le plan suisse.

Cela démontre, si besoin était, que les succès ne sont jamais acquis. La vigilance doit être permanente face à la criminalité qui évolue. Cette dernière nécessite des efforts soutenus et coordonnés.

Axes stratégiques et opérationnels

En cohérence avec les objectifs donnés par le Conseil d'Etat et le Ministère public en matière de politique criminelle, les objectifs stratégiques et opérationnels de la police viseront à :

- renforcer les capacités d'analyse, notamment sur le plan du renseignement, et favoriser l'échange d'information en particulier sur le plan romand et transfrontalier;
- assurer une coordination des opérations, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, coordination interne à la police genevoise et externe avec les partenaires suisses et français;
- mener des opérations de police intensive, en particulier contre la violence sur la voie publique et contre le trafic de drogue;
- renforcer la présence visible de sorte à lutter contre toute forme d'appropriation de l'espace public et protéger la population;
- augmenter les compétences en matière d'enquête judiciaire, en lien avec l'exploitation du renseignement technique et forensique;
- augmenter les compétences et les ressources en analyse numérique pour lutter contre la criminalité informatique;
- développer les partenariats de sécurité de proximité;
- poursuivre les actions dans le domaine de la sécurité routière;
- lutter contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces objectifs ont pour but de maintenir la pression et d'ancrer durablement les résultats positifs enregistrés ces dernières années. Les opérations et actions se déclineront en fonction des typologies d'auteurs, des catégories de victimes et de délits.

Objectifs 2017

- Renforcer la collaboration avec les partenaires de la sécurité et de l'action sociale;
- améliorer les moyens de protection des policiers dans le contexte sécuritaire actuel;
- renforcer les approches préventives;

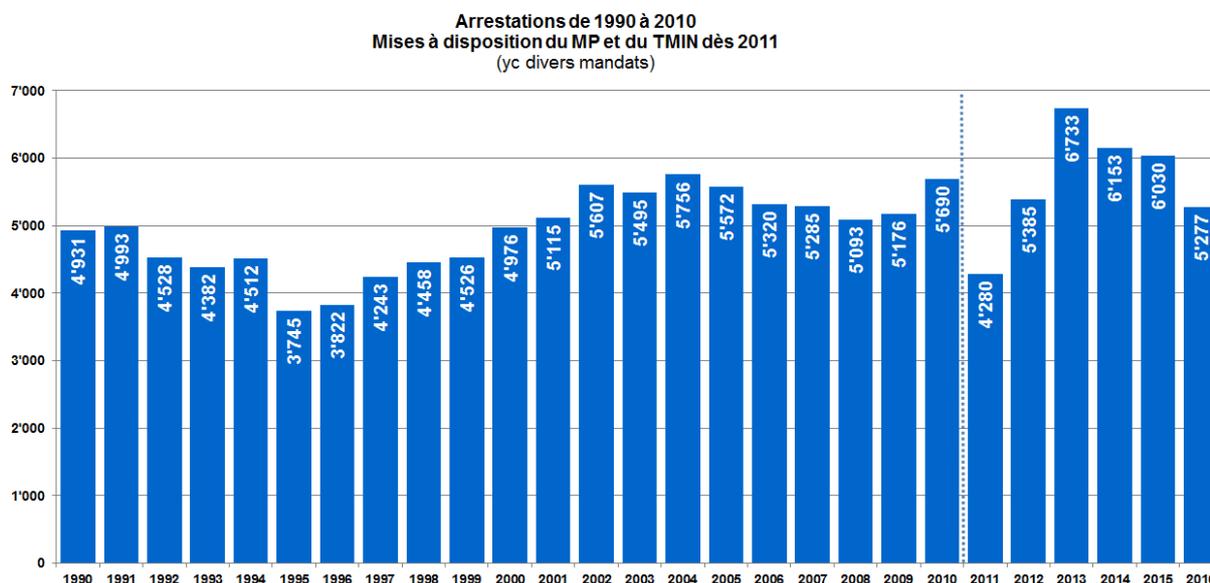
- renforcer les compétences managériales des chefs à tous les niveaux;
- contribuer à l'étude de l'extension de la vidéoprotection (suite au bilan de l'expérience-pilote de novembre 2016) et d'une approche globale et partenariale en matière de vidéosurveillance (communes, CEVA, etc.).

DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES

Activité et criminalité en 2016 - synthèse

	2016	Variation 2016/2015	Variation 2016/2009	Variation 2016/2011	Nombre / jour en 2016
Infractions au code pénal (CP)					
Total vie et intégrité	2'093	-0.8%	-21.6%	-6.9%	6
<i>Infractions contre le patrimoine:</i>					
Brigandages	317	-7.3%	-48.6%	-43.7%	1
Vols par effraction	3'722	-24.7%	-42.4%	-54.0%	10
- dont immeuble locatif	1'940	-22.9%	-39.9%	-54.6%	5
- dont villa/maison à une famille	637	-32.9%	-45.8%	-50.0%	2
- dont commerces	367	-20.2%	-54.9%	-50.5%	1
- dont autres	778	-23.7%	-37.5%	-56.9%	2
Vols par introduction clandestine	813	1.2%	-44.7%	-40.7%	2
Total vols par effraction et par introduction clandestine	4'535	-21.1%	-42.8%	-52.1%	12
Vols à la tire	4'091	-3.9%	-8.4%	-46.4%	11
Vols de véhicules	4'628	-2.0%	-11.9%	-3.2%	13
Vols sur/dans un véhicule	1'336	-12.4%	-25.4%	-56.7%	4
Vols par effraction de véhicule	2'588	-12.2%	-31.1%	-44.8%	7
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	3'924	-12.3%	-29.3%	-49.5%	11
<i>Indicateurs spécifiques :</i>					
Total violence (définition OFS)	3'807	-3.1%	-18.0%	-3.2%	10
Violences domestiques	1'719	-2.6%	-8.5%	22.9%	5
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>infractions</i>	700	-33.7%	121.5%	211.1%	2
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>affaires</i>	473	-9.6%	55.1%	112.1%	1
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>infractions</i>	202	-24.3%	9.2%	46.4%	1
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>affaires</i>	139	-22.3%	-4.1%	40.4%	0
Infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup)					
- dont infractions stupéfiants - consommation	3'705	-5.1%	-29.2%	-35.2%	10
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	3'255	-8.1%	-29.3%	-38.9%	9
- dont infractions stupéfiants - trafic	1'562	-5.5%	25.9%	64.1%	4
Infractions à la loi sur les étrangers (LEtr)					
	8'142	-21.2%	74.0%	47.7%	22
Activité du service des contraventions (SDC)					
Amendes d'ordres	933'637	-5.7%			2'558
Contraventions - dénonciations	142'776	4.8%			391
Décisions de justice	16'793	19.4%			46

Arrestations - dès 2011, mises à disposition



Les données ci-dessus comprennent dès 2011, les ordres de mises à disposition du ministère public (MP) et du tribunal des mineurs (TMIN, soit plus de 90% du total), auxquels s'ajoutent les mandats confédérés et internationaux, les mandats d'amener du ministère public et de commissaires (selon l'ancien code de procédure pénal) et l'exécution d'avis de recherche en vue d'arrestation.

On enregistre un recul de 12.5% de ces mandats en 2016 par rapport à 2015. Le volume reste dans la fourchette haute.

Inspection générale des services (IGS)

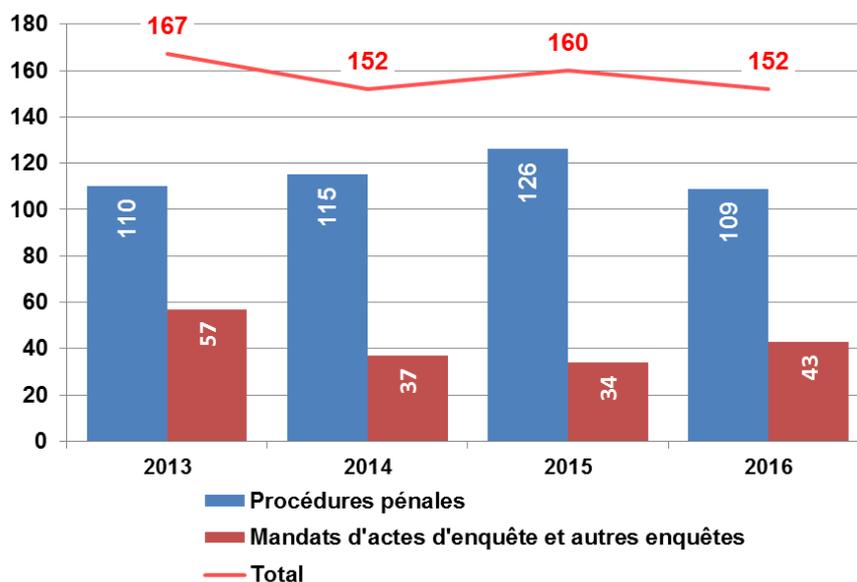
L'IGS a traité 109 nouvelles procédures pénales en 2016, cela résulte en une baisse de 13.5% par rapport à 2015. Le nombre de mandats d'actes d'enquête (MAE) est encore en baisse (32 en 2014, 27 en 2015 et 23 en 2016). Cette baisse a vraisemblablement une explication dans l'ouverture, début 2016 en phase-test, puis officiellement dès le 1er mai 2016 en lien avec la nouvelle loi sur la Police, de l'Organe de Médiation de la Police (OMP). Les affaires traitées par l'IGS touchant la police cantonale diminuent en 2016 (66 contre 76 en 2015 et 75 en 2014).

L'usage abusif de la contrainte et l'abus d'autorité restent les deux principaux motifs qui ressortent des diverses plaintes et dénonciations. Toutefois, une forte baisse des plaintes pour usage abusif de la contrainte est à relever (-46%) et le volume pour 2016 est même inférieur à celui de 2014.

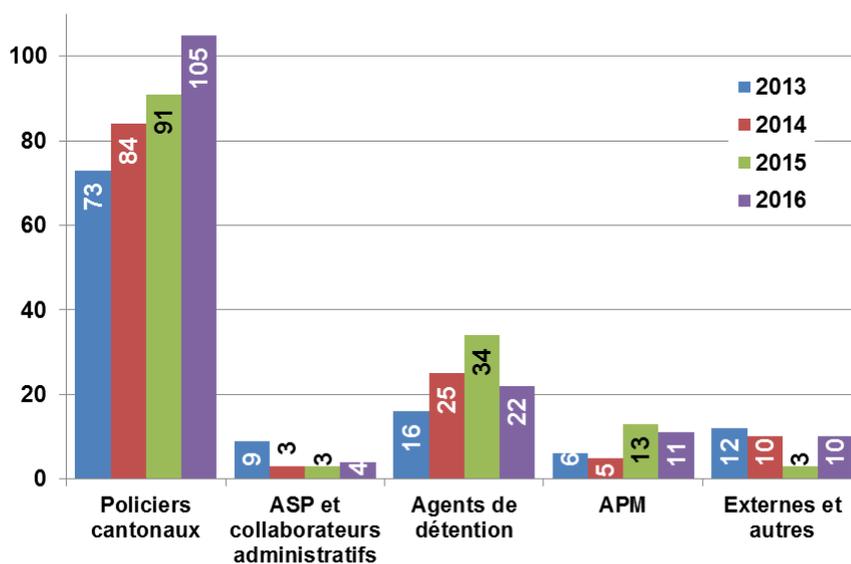
D'une manière générale, le nombre de procédures traitées par l'IGS reste faible au regard du nombre d'interventions accomplies par les divers intervenants.

Un des objectifs 2016 de l'IGS visait à mettre en place un outil de controlling pour les cas d'usage de la contrainte et de favoriser les retours d'expérience. Au-delà des enquêtes qui visent des collaborateurs à titre individuel, il s'agit de tirer des enseignements en termes de formation de base et continue, ainsi que d'adaptation éventuelle des normes et tactiques d'intervention.

Nouvelles procédures traitées par l'IGS



Répartition des nouvelles procédures



BILAN SOCIAL DE LA POLICE

Préambule

Chaque jour, près de 2000 collaborateurs se mobilisent pour protéger et servir la population du canton de Genève.

Cela est rendu possible grâce à une institution organisée et forte de collaborateurs volontaires et passionnés pour remplir leur mission à tous les niveaux, que ce soit dans la direction, l'administration, les postes ou sur le terrain au travers d'enquêtes judiciaires et de missions de sécurité publique.

Le bilan de la police cantonale de Genève reflète l'identité des collaborateurs sous la forme d'un véritable capital humain.

Pour ce faire, la direction des ressources humaines de la police, véritable partenaire stratégique de la direction et de ses services opérationnels, développe chaque année des indicateurs, capables non seulement de mesurer la diversité mais aussi de fournir une aide à l'amélioration des processus pour remplir toutes les missions de la police.

Son contenu se veut simple, pratique et utile.

Robert TANNER, Directeur des ressources humaines

Carte d'identité de la police cantonale

Le profil type du collaborateur est un homme, suisse, âgé de 40 ans, avec une ancienneté de 14 ans et travaillant à 100%.

Nombre de collaborateurs au 31.12.2016

	Total	POL	ASP	ADM	STA
Nb de collaborateurs	1'985	1'417	119	377	72

Âge moyen

	Moyenne globale	POL	ASP	ADM	STA
Moyenne d'âge	40.1	39.6	36.5	45.7	26.6

Ancienneté

	Moyenne globale	POL	ASP	ADM
Moyenne d'ancienneté	13.7	15.8	7.1	12.7

Temps partiel

	Total	POL	ASP & ADMIN
Nb de temps partiel	146	56	90

Collaborateurs et collaboratrices

Effectif total entre 2011 et 2016

Evolution des effectifs (ETP)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution % 2011 à 2016
Policiers	1'344	1'368	1'382	1'382	1'398	1'407	5%
ASP	55	55	60	66	91	116	111%
PAT	318	332	350	376	359	356	12%
STA	51	65	65	61	75	72	41%
Total	1'768	1'820	1'857	1'885	1'923	1'951	10%

ASP : Collaborateurs ASP 3 & ASP 4

ASP: (2011-2015) Chiffres retraités pour cause du départ du DCS en 2016

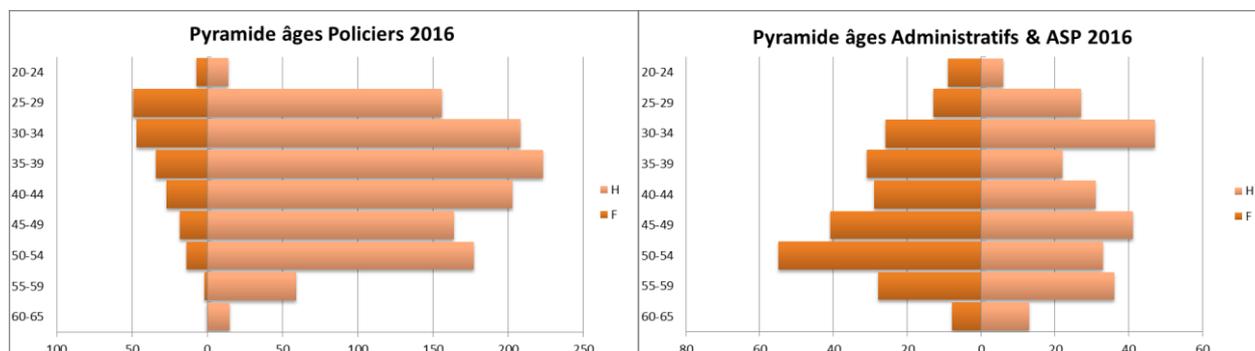
Effectif en personne et non en ETP au 31.12.2016 par sexe

Genre	Total	POL	ASP	ADM	STA
Femmes	447	198	4	236	9
Hommes	1'538	1'219	115	141	63

Effectif policier par service au 31.12.2016

Effectif ETP	Police secours	Police proximité	Police routière	Police judiciaire	Police internationale	Direction des opérations	Services Supports
Femmes	38	27	14	64	10	22	11
Hommes	370	138	101	215	168	155	74
Total	408	165	115	279	178	177	85

Pyramides des âges du personnel policier et du personnel administratif en 2016



Encadrement

Taux d'encadrement global (policiers, ASP et administratifs) et policiers uniquement

Encadrement	Total Corps de Police	Total Policiers
Cadre Supérieurs (> cl 22)	3.9%	3.7%
Cadres Intermédiaires	3.0%	3.0%
Collaborateurs (< cl 19)	93.1%	93.3%

Pourcentage par grade³

Grades	Taux
Officiers supérieurs	4.8%
Officiers	5.6%
Sous-Officiers	26.5%
Collaborateurs	63.1%

Absentéisme

Taux d'absence total pour maladies et accidents (professionnels et non professionnels) en 2016

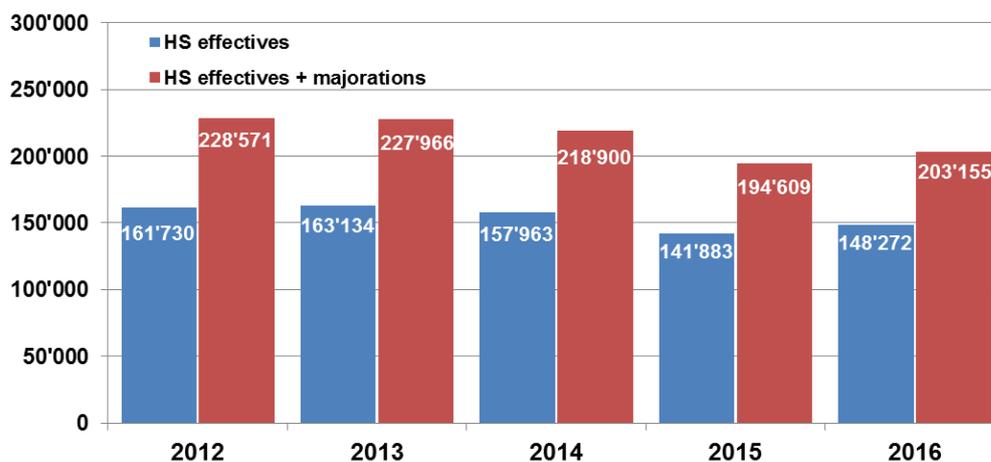
Absences	Taux 2015	Taux 2016
Absences globales du corps de police	5.96%	5.56%
Maladie	4.20%	3.99%
Acc. Prof	0.64%	0.66%
Acc. non prof.	0.97%	0.79%
Maladie pré-mat.	0.14%	0.12%

Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires 2016 est fortement impacté par les mobilisations dues notamment aux conférences internationales. Il en va de même des heures reprises qui diminuent. En 2016, 67'662 heures ont été payées dans le cadre des 200 heures payables annuellement (63'384 en 2015 et 68'479 en 2014). 171'878 ont été reprises en 2016 (207'428 en 2015 et 253'803 en 2014).

³ Seuls les policiers sont considérés dans ce tableau.

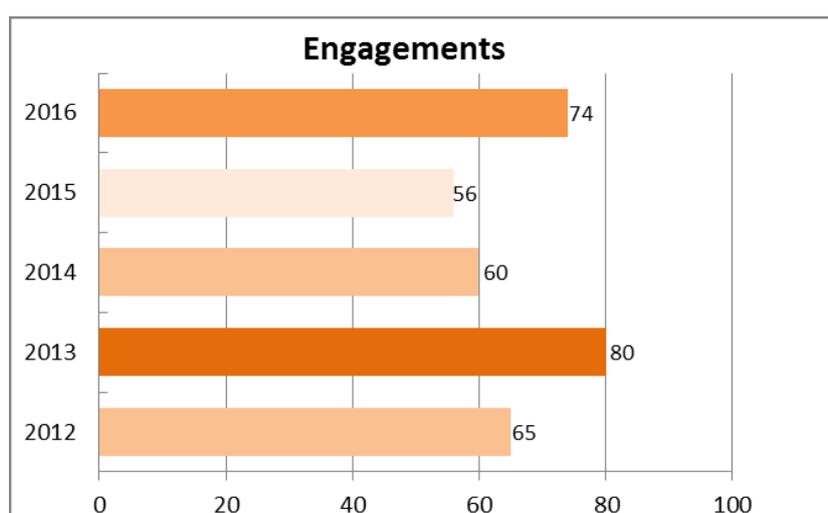
HS effectives et HS effectives + majorations



Attractivité de la profession

	2013	2014	2015	2016
Candidats aux examens pour les tests de français, sports et psychotechniques	644	723	784	761
Candidats reçus en entretiens de sélection	292	285	268	272
Candidats retenus	80	60	79	65

Engagements réalisés en fonction de la gestion prévisionnelle des effectifs



Evaluation des compétences (EC) pour les policiers

Strate (global)	2015	%	2016	%
Nombre de candidats inscrits aux EC	136		92	
Nombre de retraits de candidature	4		3	
Nombre de refus dossier de candidature	1		12	
	131	100.00%	77	100.00%
Echec au test de connaissances	34		15	
Candidats en non-adéquation aux EC	26		13	
Candidats en adéquation aux EC	71	54.20%	49	63.60%

Relations professionnelles et santé au travail

Le service psychosocial comprend la cellule de débriefing, qui lui est subordonnée dans le cadre de ses activités. Son utilité est désormais reconnue et son activation devient beaucoup plus fréquente que par le passé.

La cellule de débriefing du service psychosocial a effectué 24 interventions en 2016 (contre 28 en 2015 et 30 en 2014). Au total, 60 collaborateurs ont été pris en charge (67 en 2015).

Le nombre de collaborateurs qui ont fait appel au service psychosocial est en légère augmentation en 2016 s'agissant de difficultés psycho-médicales. Il en va de même des conflits interpersonnels (relations professionnelles et problèmes d'ordre privé).

